

Correspondance

LE BIMESTRIEL INTERNE DES ORGANISATIONS DE JEUNESSE DU CONSEIL DE LA JEUNESSE CATHOLIQUE

Belgique-België
P 407015
1040 Bruxelles 4
1/4167

131

MAI - JUIN
2012

LE TOP DU PATRO



DU 13 AU 15 AVRIL
À MALONNE

● P. 11 : PLAN TRIENNAL DU CJC : JOURNÉE DE RÉFLEXION,
LE MARDI 19 MAI

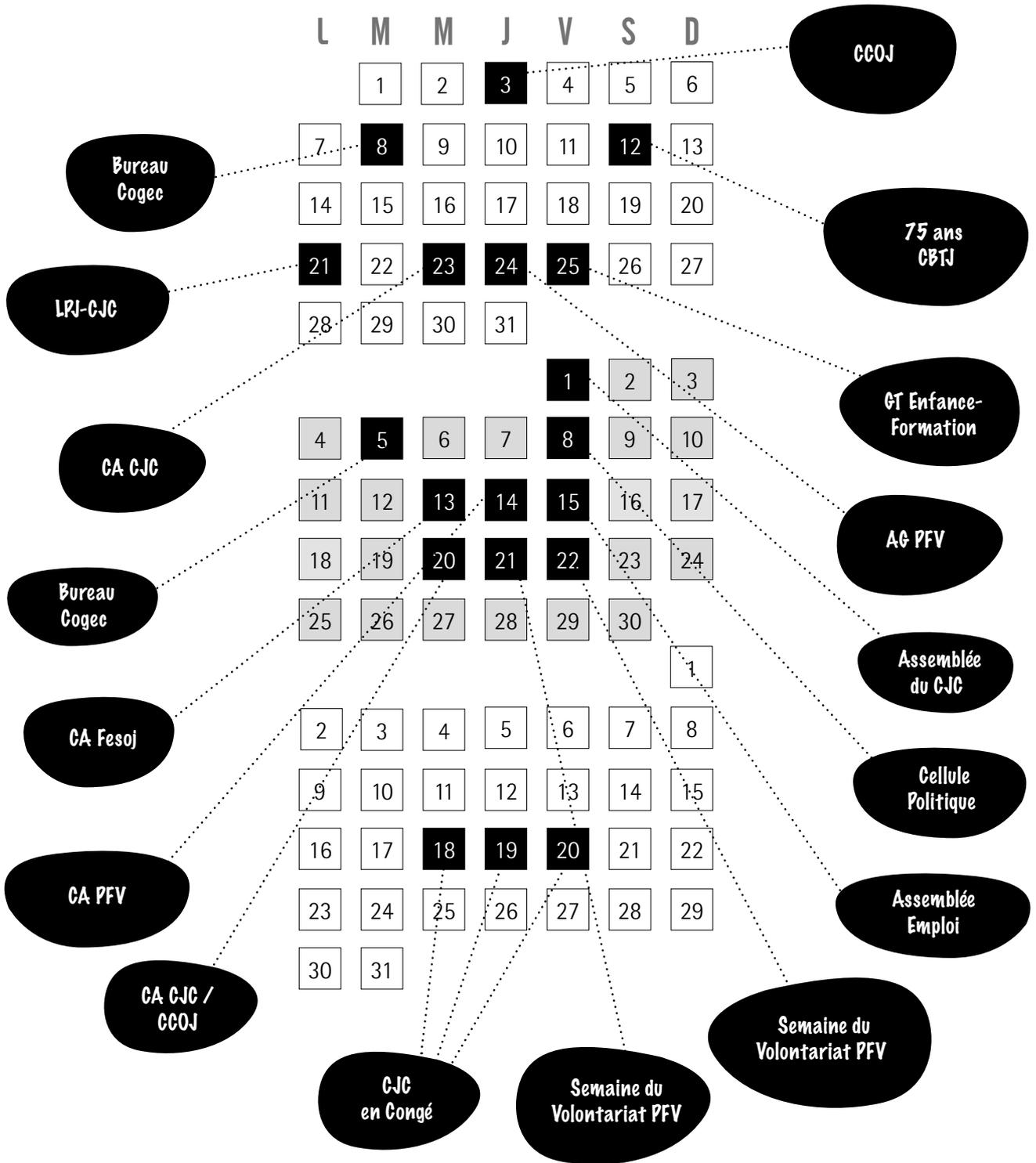
SOMMAIRE

CALENDRIER DU CJC	2
I. CJC EN MOUVEMENT	3
Assemblées du CJC	3
<i>Assemblée extraordinaire du 28 mars</i>	3
<i>Assemblée générale du 18 avril</i>	4
Assemblée Emploi du 17 avril	4
Cellule politique	5
<i>Point Emploi</i>	5
<i>Point Politiques de jeunesse</i>	5
Le mot de François Philips : Le social et l'Eglise	6
Revue de presse	9
II. PLAN TRIENNAL 2010-2012	10
Le plan triennal du CJC	10
<i>Etat des lieux actuel</i>	11
Revue de presse	12
III. POLITIQUE DE JEUNESSE ET DE VIE ASSOCIATIVE	14
Commission Consultative des Organisations de Jeunesse- CCOJ : assemblée du 15 mars	14
<i>Ajustement budgétaire</i>	14
<i>Circulaire Soutien aux projets jeunes</i>	15
<i>Recours de Loupiote et Philocité</i>	15
<i>Plan Jeunesse : avancement</i>	15
<i>Plans quadriennaux : retour du service Jeunesse</i>	15
<i>Suivis des rencontres avec la RTBF</i>	16
<i>Rencontre de la sous-commission Emploi avec le Forem</i>	16
<i>Nouveau décret Détachés pédagogiques</i>	16
Sous-commission Emploi de la CCOJ	17
FESIJ – CESSOC	17
Commission paritaire 329.02	17
Indexation des montants des indemnités pour les volontaires	18
21-22 juin : semaine du volontariat	18
Cahiers de la plate-forme pour le volontariat	19
Revue de presse	21
IV. DU COTE DES ORGANISATIONS	32
Appel aux OJ !	32
Le CJD recherche des membres pour son AG	33
Nouveau : une permanence en droits des étrangers	34
A Pâques, 400 patronnés se sont formés à l'animation	34
3 jours de folie pour les ados du patro !	35
JOC/JOEF : Une manifestation réussie et un début prometteur de la campagne « stop-répression »	35
Rap against repression	36
Attention au « volontourisme »	36
Revue de presse	37
V. EPINGLES POUR VOUS	46

La revue de presse est constituée d'une sélection d'articles autour de thématiques qui concernent directement ou indirectement le secteur des organisations de jeunesse : l'enfance, les jeunes, la vie associative, l'enseignement, l'aide à la jeunesse, l'emploi des jeunes et dans le secteur non marchand, l'Eglise en société...

CALENDRIER

MAI ● JUIN ● JUILLET



CJC EN MOUVEMENT

Assemblées du CJC	3
<i>Assemblée extraordinaire du 28 mars</i>	3
<i>Assemblée générale du 18 avril</i>	4
Assemblée Emploi du 17 avril	4
Cellule politique	5
<i>Point Emploi</i>	5
<i>Point Politiques de jeunesse</i>	5
Le mot de François Philips : Le social et l'Eglise	6
Revue de presse	9

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DU CJC

AG EXTRAORDINAIRE DU CJC DU 28 MARS 2012

Le CJC a réuni, le 28 mars, une Assemblée Générale extraordinaire exclusivement axée sur **l'évolution du Projet Emploi du CJC** en matière de relations collectives de travail. Cette AG s'inscrivait dans un processus long de plusieurs mois. Après une large concertation des instances des OJ membres, 3 heures de discussion ont donné lieu à une grande décision collective, portée par tous. Le CJC se félicite de la dynamique

Lieu de débat et de décision, l'assemblée générale du CJC se réunit de 4 à 6 fois par an pendant toute une journée. Elle définit les grandes orientations politiques de la coordination.

Sont membres de l'assemblée, le président, le conseiller théologique et le secrétaire général du CJC, deux délégué(e)s par organisation de jeunesse membre reconnue par la Communauté française. Les organisations membres non reconnues par la Communauté française envoient un/e délégué/e. L'interlocuteur représentant l'Eglise institutionnelle, le Vicaire épiscopal de Liège, Baudouin Charpentier, assiste aux assemblées du CJC à titre d'invité.

L'Assemblée Emploi, qui réunit les responsables des OJ du CJC qui bénéficient de postes de travail (APE, ACS, Maribel) faisant partie du projet emploi du CJC. C'est un lieu d'échanges entre le CJC et les délégués concernant la gestion juridico-administrative et financière des emplois. Elle a lieu, en règle générale, une fois par trimestre.

collective qui a émané de cette assemblée. C'est maintenant le CA du CJC qui reprend la question afin d'opérationnaliser la décision, en articulation avec le Bureau et l'AG.

AG DU 18 AVRIL 2012

Les membres de l'AG du CJC ont testé avec beaucoup d'enthousiasme le jeu **Élections communales**, dont l'objectif est de sensibiliser les jeunes de nos OJ aux enjeux des relations entre les groupes locaux et leur commune.

Le **rapport d'activités 2011** a été examiné et approuvé.

Concernant le **rapport aux membres**, le projet de « charte » a été examiné et le travail continuera à travers les interventions du CA ainsi que des instances des OJ.

Le projet pour les 50 ans du CJC a été discuté et redynamisé : l'évènement aura lieu le **samedi 17 novembre à l'Arsenal, à Namur**. Un nouveau planning de réunions préparatoires sera envoyé très prochainement aux OJ. Enfin, la question de l'immobilier a été traitée.

La prochaine assemblée générale ordinaire se réunira le 1^{er} juin, au Gîte/Auberge de jeunesse Jacques Brel.

M.P.

●● ASSEMBLÉE EMPLOI DU 17/04/2012

L'Assemblée Emploi s'est réunie le 17 avril afin d'effectuer un point de suivi des décisions prises lors de l'Assemblée Générale extraordinaire du 28/03/2012 par rapport à l'évolution du Projet Emploi en matière de relations collectives de travail.

L'opérationnalisation est désormais prise en main par le CA du CJC qui effectuera des retours réguliers vers les responsables emploi lors des prochaines réunions.

Dans le suivi d'une précédente réunion, l'Assemblée Emploi est également revenue sur l'actualisation des documents utilisés dans le cadre du Projet Emploi. Suite aux demandes des responsables emploi, de nouvelles notes d'information ont été produites et présentées afin de les outiller dans leur travail.

La prochaine Assemblée Emploi aura lieu le 15/06/2012.

St.S.

CELLULE POLITIQUE

La cellule politique du mois de mars a abordé plusieurs dossiers importants : le plan jeunesse, notamment par le biais d'un écho des différents GT ; une réflexion sur la forme que pourrait prendre à l'avenir la veille parlementaire ; le choix d'une nouvelle dénomination pour les groupes de travail de la cellule politique.

Pour éviter, toute confusion, dorénavant, ils se dénommeront «point emploi», «point politiques de jeunesse», «point formation et enfance». L'objectif étant d'éviter toute confusion entre les différents GT existants, notamment ceux du Plan jeunesse. La cellule politique s'est terminée sur un échange concernant le nouveau plan d'action du Conseil de la Jeunesse.

A-L. M.

POINT EMPLOI DU 22/03/2012

Les mandataires emploi du CJC se sont réunis en mars pour aborder et clarifier ensemble des questions liées au mode de fonctionnement des APE et du décret Emploi.

Le décret APE a connu des modifications importantes fin 2011. Réalisées précipitamment et dans un certain flou pour les employeurs APE, ces modifications ont entraîné des difficultés de gestion pour de nombreux employeurs du secteur non marchand. Le Point Emploi a permis de faire le point avec les mandataires emploi sur les problèmes rencontrés et de réfléchir à la manière de relayer ces difficultés au niveau du secteur.

Une première proposition de la Communauté française concernant l'évaluation et la réforme du décret Emploi a été déposée. Elle contient des mesures techniques à prendre dans la suite de l'accord non marchand 2010-2011 et des mesures de fond à débattre à l'horizon 2013-2014. Les membres de la cellule Politique ont prévu de réaliser une veille sur ce dossier sans toutefois l'investir outre mesure, celui-ci étant bloqué pour plusieurs années.

St.S.

POINT POLITIQUES DE JEUNESSE DU 19/04/2012

Nos mandataires politiques se sont réunis ce jeudi. Au menu, les différentes mesures qui pourraient voir le jour après les GT du plan jeunesse. De la mise sur pied d'une concertation intersectorielle jeunesse à une plateforme internet en passant par le service citoyen, les sujets phares ont été analysés. Plusieurs réunions sont encore prévues, elles dessineront la mise en place de ces mesures, en concertation avec tout le secteur de la jeunesse.

A-L. M.

Née d'une demande des mandataires des OJ membres du CJC, la cellule politique traite des sujets de fond et permet, grâce à l'échange d'informations et de réflexions, de construire une position commune en CJC. Afin d'approfondir les thématiques spécifiques CCOJ, Enfance-Formation, Politique de Jeunesse et Emploi, la cellule politique a créé trois groupes de travail.

Quand la hiérarchie de l'Eglise parle, on ne retient souvent que ses propos en matière de morale sexuelle et familiale. On oublie qu'elle tient un discours ouvert et dynamique sur les questions de société, de développement, de relations entre les peuples. Ainsi, on n'est pas à la cheville de ce que demandait le Pape Paul 6 dans son encyclique sur le développement des peuples, *Populorum Progressio*, publiée en... 1967 ! Il est bon d'intégrer dans notre réflexion le message et les valeurs défendues par l'Eglise pour un monde plus humain, pour davantage de justice sociale et économique. Ici, le discours rejoint la pratique de tant de Chrétiens engagés - laïcs, prêtres, religieux/ses -, qui vont, comme d'autres, jusqu'à donner leur vie et parfois à verser leur sang dans leur lutte contre les injustices et la pauvreté.

LE MOT DE FRANÇOIS PHILIPS LE SOCIAL ET L'EGLISE : DES SURPRISES !

QUEL EST LE FONDEMENT DE L'ENSEIGNEMENT SOCIAL DE L'EGLISE ?

Concernant les questions économiques, sociales et politiques, L'Eglise place l'être humain et sa dignité comme référence ultime des décisions : « Le caractère social de l'homme fait apparaître qu'il y a interdépendance entre l'essor de la personne et le développement de la société elle-même. **La personne humaine doit donc être le critère de toutes les institutions.** » (Concile Vatican II, constitution *Gaudium et spes*, n° 25).

Cette prise de position se base sur **le message de l'Evangile**. Celui-ci est d'abord **la Bonne Nouvelle** de l'Amour de Dieu qui se fait homme en Jésus de Nazareth pour **libérer** l'être humain de tout ce qui entrave sa dignité, en lui et dans la société. Ainsi, « L'Eglise n'a pas de modèle tout fait à proposer », s'identifiant au programme de tel ou tel parti, mais « le message social de l'Evangile doit être considéré **comme un fondement et une motivation de l'action**. Il entre en dialogue avec les diverses disciplines qui s'occupent de l'homme. » (*Centesimus Annus*, n° 57-59, encyclique de Jean-Paul 2, publiée en 1991 pour le Centenaire de *Rerum Novarum*, la première grande encyclique sociale, par Léon 13 à la fin du 19^e siècle, qui parle du Capitalisme, des salaires, des syndicats, de l'intervention de l'Etat dans l'économie, des limites du droit de propriété, etc.).

« **La charité – comprise comme l'amour qui pense d'abord à l'autre–**, est la voie maîtresse de la doctrine sociale de l'Eglise, écrit Benoît 16 dans son encyclique de 2009, *Caritas in veritate*, L'Amour dans la vérité. Toute responsabilité et tout engagement définis par cette doctrine sont imprégnés de l'amour qui, selon l'enseignement du Christ, est la synthèse de toute la Loi religieuse (voir évangile de Matthieu 22, 36-40). L'amour donne une substance authentique à la relation personnelle avec Dieu et avec le prochain. Il est **le principe non seulement des micro-relations** : rapports amicaux, familiaux, en petits groupes ; **mais également des macro-relations** : rapports sociaux, économiques, politiques » (*Caritas in veritate*, n°2).

Mais « **le premier stade de la charité est la justice** », soulignait déjà au 13^e siècle St Thomas d'Aquin ; la justice à l'intérieur d'un pays et entre les peuples. La charité exige donc la justice, non seulement la justice *commutative* qui exige l'égalité dans les échanges, mais encore la justice *distributive* qui veut que chacun ait sa part des biens qui lui revient.

QUELLES SONT LES CARACTÉRISTIQUES DE CET ENSEIGNEMENT ?

1. **Le respect de la personne, de sa valeur unique et de sa dignité inconditionnelle** : la foi chrétienne met à la première place la personne humaine avec ses besoins et ses aspirations, ses droits et ses devoirs, avec les responsabilités inhérentes à leur reconnaissance.
2. **Le Bien commun et la destination universelle des biens** : le Bien commun est constitué de l'ensemble des conditions sociales qui permettent et favorisent le développement de la personnalité de chacun.
Si l'Eglise reconnaît **le droit à la propriété privée**, car elle est le fruit du travail de l'homme et permet l'initiative créatrice, ce droit est **subordonné à celui de l'usage commun et à la destination universelle des biens**. Il ne peut être synonyme d'injustice, d'exploitation et de spéculation. « **La terre a été établie en commun pour tous**, riches et pauvres, rappelait déjà St Ambroise de Milan au 4^e siècle. Pourquoi vous arrogez-vous à vous seuls, riches, le droit de propriété ? La nature ne connaît pas les riches, elle qui nous enfante tous pauvres. ». « Dieu a destiné la terre et tout ce qu'elle contient **à l'usage de tous les hommes et de tous les peuples**, en sorte que les biens de la Création doivent équitablement affluer entre les mains de tous, selon la règle de la justice inséparable de la charité. » (Concile Vatican II).
3. **L'option préférentielle pour les pauvres** : l'Eglise en cela reste fidèle à toute la tradition biblique et évangélique. « **Tu n'exploiteras pas le salarié** humble et pauvre, **qu'il soit d'entre les frères ou étranger en résidence chez toi**. Chaque jour, tu lui donneras son salaire, sans laisser le soleil se coucher sur cette dette ; car il est pauvre et attend impatiemment ce salaire. » (*Deutéronome* 34, 14). « Car j'ai eu faim et vous m'avez donné à manger, j'étais un étranger et vous m'avez accueilli... Chaque fois que vous l'avez fait à l'un de ces petits qui sont mes frères, c'est à moi que vous l'avez fait ! » (Jésus, en Matthieu 25, 35 à 40).
4. **Le principe de solidarité** : chacun doit contribuer au bien commun de la société. Il s'agit dès lors de **rendre toute personne capable d'y avoir part et d'y contribuer**.
5. **Le principe de subsidiarité** : **ni l'Etat ni la société ne doivent se substituer à l'initiative et à la responsabilité** des personnes et des communautés intermédiaires, au niveau où elles peuvent agir. La mise en œuvre de ce principe conduit à l'autonomie de chaque sphère qui accomplit librement tout ce pour quoi elle est compétente. Au-delà de ces différentes sphères, un niveau plus englobant vient y suppléer selon ses compétences propres. Il en va ainsi du niveau national puis du niveau européen : le principe de subsidiarité est mentionné explicitement dans le Traité de Maastricht.

François Philips est jésuite. En avril 2011, l'Assemblée générale du CJC l'a élu nouveau conseiller théologique (succédant à Dominique Collin). François envisage son rôle/mandat au CJC plutôt comme accompagnateur dans la recherche de sens et aussi pour confirmer et interpeller le CJC dans son identité chrétienne.»

RÔLE DE L'EGLISE DANS LA SOCIÉTÉ

L'Eglise se situe par rapport à la société **dans une position de réciprocité** pour découvrir comment, dans des situations économiques, sociales et politiques difficiles, l'Evangile à quelque chose à dire et à vivre pour rendre le monde plus humain. Le Concile Vatican II dit encore : « **L'Eglise fait route avec toute l'humanité** et partage le sort terrestre du monde. Elle est comme le ferment et, pour ainsi dire, l'âme de la société humaine ».

« **Dans un monde bouleversé par les changements rapides, l'Eglise,** s'appuyant sur l'engagement et la réflexion de tous les Chrétiens, **fournit un ensemble d'éléments propres à nourrir la réflexion et à encourager les engagements** au service de l'humanité tout entière ». Pour Benoît 16, **il faut que la crise devienne « une occasion de discernement »** et mette les hommes « en capacité **d'élaborer de nouveaux projets**. C'est dans cette optique, confiants plutôt que résignés, qu'il convient d'affronter les difficultés du moment présent. »

●●● François PHILIPS sj.
(Inspiré du trimestriel *Informations*, décembre 2011, pp.10-12).

A QUOI BON FORMALISER LE NON FORMEL ?

MOTS-CLÉS

Jeunesse

OJ (organisations de jeunesse)

Education non formelle

Le Forum européen de la jeunesse propose de créer un label qualité de l'éducation non formelle afin de la valoriser. Les OJ belges voient d'un œil méfiant cette tentative de formalisation du non-formel.

Formaliser l'éducation non formelle. En voilà une drôle d'idée. C'est pourtant l'objectif du Forum européen de la jeunesse¹ qui propose d'instituer un « cadre pour des indicateurs et une garantie de qualité de l'éducation non formelle ». L'idée serait de créer d'ici 2015 un label qualité afin de valoriser ce type d'éducation prodiguée, entre autres, par les organisations de jeunesse (OJ).

Pour contrecarrer le déficit de reconnaissance dont souffre l'éducation non formelle, le Forum propose d'élaborer un « processus » d'assurance de la qualité. L'« Evaluation de l'individu et des organisations » serait au programme pour voir si les besoins de la société et les besoins d'apprentissage du jeune sont rencontrés.

Dans les organisations de jeunesse belges, le besoin de créer un tel cadre ne se fait pas sentir de manière pressante. Tous les interlocuteurs contactés par *Alter Echos* sont bien d'accord sur un point : l'éducation non formelle pâtit d'un manque de reconnaissance. Mais la peur de devoir « rentrer dans des cases » est à chaque fois mise en avant. Christophe Cocu, de la Fédération pluraliste d'organisations de jeunesse Relie-F², exprime une « réticence » par rapport à ce projet du Forum européen de la jeunesse. Il craint que « mettre des critères de qualité bride la créativité ». Il souhaite qu'on reconnaisse enfin à leur juste valeur les apports de l'éducation non formelle « via la charte associative qui permet aux pouvoirs publics de valider la qualité et les principes qui sous-tendent la démarche associative », ajoute-t-il.

par
Cédric Vallet

Une définition

« L'éducation non formelle fait partie intégrante de la notion d'éducation permanente qui permet aux jeunes et aux adultes d'acquérir et d'entretenir les compétences, les aptitudes et les dispositions nécessaires pour s'adapter à un environnement en mutation constante. Elle peut résulter d'une initiative individuelle et prendre la forme de diverses activités d'apprentissage menées en dehors du système éducatif formel (...) »

Résolution 1437 de l'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

Et bien sûr, une meilleure valorisation passe aussi par davantage de moyens, comme l'explique Julien Bunckens, secrétaire général du Conseil de la jeunesse catholique³ : « Les efforts à faire concernent les finances mais aussi l'accessibilité, l'état des bâtiments, la visibilité. » Il estime que l'objectif du Forum est « très louable », mais il met en garde : « Attention aux cadres trop rigides qui nous feraient rentrer dans un moule. » S'il ne s'oppose pas au principe d'une évaluation de la qualité du travail réalisé, « celle-ci ne doit pas être certificative ». Le secrétaire général des jeunes catholiques voit dans le projet du Forum européen un potentiel de tracas bureaucratique : « Il est déjà difficile pour de nouvelles organisations de jeunesse de voir le jour, de rentrer dans les critères des pouvoirs publics, alors en multipliant les cadres on va tuer les initiatives. »

La course à l'emploi

Il y a une crainte. Et si de telles « assurances de qualité » ne visaient qu'à instrumentaliser l'éducation non formelle à des seules fins d'employabilité ? En bref, que les expériences en organisations de jeunesse ne deviennent qu'une case supplémentaire dans un CV. C'est ce qui inquiète Geoffroy Carly directeur du Centre d'entraînement aux méthodes d'éducation actives⁴. Il souligne une tension : « Les associations demandent de la reconnaissance, mais le seul modèle qui existe vient du formel ». Pour lui, la « valorisation sur le marché du travail des compétences acquises est un effet de l'éducation non formelle, mais ne doit pas être le but ». Car avec ce type de cadres, Geoffroy Carly pense que le non-formel sera encore et toujours considéré comme un simple outil, « alors qu'il faut lui donner du sens politique, qui est celui de l'émancipation sociale. »

En Belgique, les OJ planchent ardemment sur le Plan jeunesse proposé par la ministre. Elles y évoquent bien souvent l'éducation non formelle comme enjeu transversal. Vers la valorisation tant attendue ? Réponse dans quelques mois.

1. Forum européen de la jeunesse, rue Joseph II, 120 à 1000 Bruxelles – tél. : 02 230 64 90 – site : www.youthforum.org

2. Relie-F, rue des Tanneurs, 186 à 1000 Bruxelles – tél. : 02 513 54 94 – courriel : info@relie-f.be

3. CJC, rue de la Charité, 43 à 1210 Bruxelles – tél. : 02 230 32 83 – courriel cjc@cjc.be

4. Cemea, service de jeunesse, rue de Sluse, 8 à 4000 Liège – tél. : 04 253 08 40 – courriel : service-jeunesse@cemea.be

PLAN TRIENNAL

Le plan triennal du CJC	10
<i>Etat des lieux actuel</i>	11
Revue de presse	12

.....

Cette nouvelle rubrique s'insère dans le Correspondance afin de vous faire vivre l'état d'avancement du plan triennal. Elle a aussi pour objectif de vous apporter des éléments de fond et de réflexion. La rubrique apparaîtra dans chaque Correspondance jusqu'à la fin du plan triennal, soit fin 2012.

Le thème choisi pour le nouveau plan triennal du CJC « L'amour, l'affectivité et la sexualité » concerne tous les jeunes, au-delà des organisations de jeunesse. Plusieurs « portes d'entrée » pour aborder ce thème ont été choisies par les membres de l'Assemblée du CJC. Chaque facette a fait l'objet d'un groupe de travail.

LE PLAN TRIENNAL DU CJC

Le plan triennal du CJC a pour thème l'amour, l'affectivité et la sexualité. Il répond à deux types de besoins : un besoin de coordination des organisations membres ; une prise en compte de l'amour, de l'affectivité et de la sexualité par les OJ membres.

Actuellement l'amour, l'affectivité et la sexualité sont abordés comme autant de risques à gérer par la famille, l'Église, le milieu médical, l'école, etc. Il y a donc une place à prendre pour un discours différent, un niveau d'intervention différent.

Dans la première phase, le plan triennal s'est construit à la manière d'une 'auberge espagnole' : chaque OJ a amené ce qu'elle souhaitait, et y a mis l'investissement qu'il lui était possible d'y mettre. Ainsi six groupes de travail ont été lancés simultanément, avec un cahier de charges commun mais un planning de réalisation étalé de juillet 2010 à juin 2011.

ETAT DES LIEUX ACTUEL

Nos membres travaillent depuis maintenant deux ans autour des thèmes de l'amour, l'affectivité et le sexe. Lors de sa réunion du 15 juin 2011, l'assemblée générale s'est mis d'accord sur trois projets phares : organiser **une journée de réflexion**, récolter **la parole des jeunes de nos organisations de jeunesse** et créer **un outil pédagogique sur l'estime de soi**.

A travers la journée de réflexion, ce sont **trois dynamiques** que nous voulons développer. Celle du **plan triennal** tout d'abord : les trois thèmes nous ont guidé pendant trois ans et alimenteront encore nos animations et nos réflexions. La **dynamique collective du CJC** doit être activée, notamment, pendant cette journée de réflexion. C'est pourquoi nous souhaitons partir de la position des organisations de jeunesse et de leurs expériences sur les thèmes du plan triennal. En effet, notre volonté initiale de toucher directement les jeunes de nos OJ à travers une récolte directe de leur parole, n'a pas rencontré le succès souhaité. Le CJC n'a pas vocation à mobiliser directement les jeunes de ses OJ mais œuvre bien au profit et au bénéfice des cadres et permanents des organisations et associations membres. C'est pourquoi nous devons en priorité, nous concentrer sur le témoignage de nos membres, sur leur parole. Pour ce faire, nous devons tenir compte d'une troisième **dynamique**, celle **propre à chaque OJ**, et par là, leur implication dans le plan triennal.

La journée de réflexion aura lieu **le mardi 19 juin**. Elle permettra de nous revoir, d'échanger sur nos pratiques et nos animations sous le regard de personnes expertes. Si vous êtes confrontés à des êtres sexués dans l'action de votre OJ, des êtres (pré) occupés par leurs relations affectives et par l'amour, cette journée devrait vous intéresser. Vos représentations sexuées au sein de vos organisations pourraient bien être renversées.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter Anne-Lise Mallia, chargée de projet au CJC : almallia@cjc.be

L'outil « estime de soi » est en phase d'achèvement. Il contiendra des fiches d'activités pour travailler l'estime de soi en groupe ainsi que les explications théoriques de ces activités. Pour s'approprier plus facilement cet outil, une animation est en construction. Sous la forme d'une ligne du temps, elle proposera l'analyse des moments clés d'une journée en animation.

A-L.M. et R.C.

LA SEXUALITÉ, COMMENT EN PARLER ?

Pourquoi et comment parler de sexualité ? Pourquoi est-ce parfois difficile d'aborder le sujet ? Quelles sont les occasions propices pour le faire ? Quel rôle jouons-nous en tant qu'animateur ?

La sexualité génère beaucoup d'interrogations auprès des enfants et des adolescents. Plutôt que d'éviter le sujet, il est important de répondre honnêtement aux jeunes qui nous sollicitent. Qu'ils aient 8 ou 17 ans, on peut en parler et répondre avec sincérité aux questions qu'ils nous posent.

Si tu es mal à l'aise avec le sujet, tu peux sans hésiter avouer ta gêne ou tes difficultés à aborder la sexualité, tout en rappelant qu'il est plus important d'en parler que le contraire. Tu peux aussi demander un temps de réflexion pour donner la réponse la plus adaptée. Les jeunes ont besoin de l'avis des adultes, autant que des échanges qu'ils ont entre eux.

Même si les questions liées à la sexualité nous semblent de plus en plus "osées", les questions concernant les sentiments restent les mêmes. L'idéal amoureux est identique à celui des générations précédentes.

Quel rapport à la sexualité les jeunes ont-ils aujourd'hui ?

Ce qui ne change pas, c'est le rapport au corps. Les transformations physiques, liées à la puberté (de plus en plus précoce), peuvent entraîner chez le jeune un mal-être parfois important. Il s'interroge sur sa normalité. « Est-ce normal d'avoir un sein plus gros que l'autre ? » ; « Mon sexe est-il comme celui des autres ? ». Difficile de se tourner vers ses parents pour aborder ce genre de questions. L'ado se trouve à un moment de sa vie où il remet en question la morale et les valeurs des adultes pour se forger sa propre opinion. Pourtant, rien de tel qu'un adulte qui affirme ses valeurs pour qu'il puisse s'y confronter et se construire.

Comme ses parents avant lui, le jeune se pose des questions : « A quel âge est-on prêt à faire l'amour ? » ; « Dois-je parler de ma vie amoureuse à mes parents ? » ; « Que penser de la masturbation ? » ; « Peut-on passer d'ami à petit ami ? »...

Les différences dans l'approche de la sexualité des jeunes aujourd'hui concernent davantage leur entrée en relation

avec ce sujet. La confrontation à la pornographie via internet est beaucoup plus précoce et véhicule une idée tronquée de la sexualité, qui peut être violente pour le jeune. En effet, statistiquement, il passe environ 1500h par an devant les écrans (internet et télévision) et seulement 50h par an à discuter avec ses parents de choses sérieuses. Par ailleurs, la première relation sexuelle serait pour un tiers des filles liée à une prise d'alcool. Pourtant, l'ado, comme ses parents, rêve toujours d'une relation stable et durable. C'est pour cela que, malgré les craintes des adultes, 17 ans est l'âge moyen du premier rapport sexuel et n'a pas changé depuis des années.

Quelles sont leurs attentes ?

Quel que soit l'âge, enfants et ados sont sans cesse en quête d'informations. Auprès de toi, de ses copains ou de ses parents, ils vont chercher des renseignements. Ils attendent des réponses précises, mais tu peux aussi leur faire part de tes incertitudes. Ce qui prime, c'est l'honnêteté dans vos rapports. Si tu ne sais pas comment leur répondre, tu peux chercher avec eux quelle serait la personne de confiance vers qui ils pourraient se tourner.

DIS AKÉLA, C'EST QUOI LA MASTURBATION ?



Le plus important est de les amener à réfléchir sur ce qu'ils pensent eux-mêmes de la sexualité. « *Dois-je accepter les caresses intimes si je suis amoureux(se) ?* » Tu peux alors lui demander si ça lui semble acceptable et si elle/il en éprouve le désir. L'ado a bien souvent la réponse mais cherche uniquement l'approbation d'une personne qui représente une référence pour lui. Sans t'immiscer dans son intimité, tu peux l'amener à réfléchir sur ce qui est respectable pour sa propre intégrité morale et physique.

Peu importe que tu n'aies que peu ou pas d'expérience sur le sujet, l'important est l'écoute que tu peux apporter et la réflexion que votre discussion peut engendrer.

Quand aborder ce sujet délicat ?

Plusieurs situations peuvent se présenter à toi en tant qu'animateur :

- Tu es sollicité par un ou plusieurs scouts.
- Tu sens que le sujet est dans l'air et que de fausses idées sont véhiculées.
- Ta section a été confrontée à un événement lié à la sexualité.

A quel âge en parler ?

A partir du moment où le jeune enfant demande « *d'où viennent les bébés ?* ». Avec un très jeune, inutile d'aborder le sujet en détail. Une explication schématique suffira. On peut expliquer que les hommes ont du sperme, qui agit comme de petites graines, que les femmes ont des œufs, et que le sperme et les œufs se mélangent et font un bébé. Peu

d'enfants demanderont plus de détails : beaucoup, un peu dégoûtés et déroutés, passeront rapidement à autre chose. Ce n'est pas à vous d'aller de l'avant si rien ne transpire sur ce sujet chez vos scouts, mais vous avez certainement un rôle à jouer si le sujet est abordé, que ce soit en écoutant, en répondant, ou en orientant vers une personne qui vous semble être un meilleur interlocuteur que vous.

Être dans la confiance

Tu seras peut-être le premier adulte vers qui tes scouts se tourneront pour se confier ou chercher des réponses. Ce premier contact avec une personne qu'ils considèrent comme étant de confiance est important. Tu dois les écouter et les rassurer si tu t'en sens capable, mais tu n'es pas dans l'obligation de leur apporter des réponses. Tu peux alors, après les avoir mis en confiance, les orienter vers des organismes qui seront plus aptes à les informer. Les plannings familiaux sont toujours à l'écoute des jeunes en cas de nécessité. Tu peux aussi te tourner vers eux pour organiser des animations préventives en matière d'éducation à la vie affective et sexuelle.

Quelle que soit la relation à l'autre, ce qui importe, c'est le respect : du corps, de l'intégrité physique ou psychique et de l'intimité.

Parler de vie affective et sexuelle avec tes scouts n'est pas tabou, même si le sujet met parfois mal à l'aise. Ta capacité à rester ouvert au dialogue sans juger ni stigmatiser la personne qui vient se confier à toi te permettra d'aborder ce sujet en parlant avec les mots justes.

Attention toutefois à l'humour qui peut ne pas être approprié dans certaines situations avec des enfants et des adolescents en questionnement.

DES OUTILS

- **Le guide du zizi sexuel**, Helene Bruller, Glénat, 2001.
Ce livre répond à toutes les questions que se posent les 9-13 ans sur la découverte de l'amour et du sexe. S'il est avant tout destiné aux préados, il s'adresse aussi aux adultes puisqu'il est une passerelle entre les interrogations des enfants et les réponses que cherchent les adultes.
- **Le petit livre de la sexualité, écrit par des garçons pour les garçons**, Milan Jeunesse, 2009 et **Le petit livre de la sexualité, écrit par des filles pour les filles**, Milan Jeunesse, 2008.
Deux ouvrages écrits par des ados qui racontent comment ils vivent leur sexualité à la fois physiquement et émotionnellement. Un livre sans tabou, plein d'informations essentielles.
- **Ado Sexo : quelles infos ?**
Jeu de cartes destiné à transmettre des informations aux adolescents sur la sexualité. Il permet également d'aborder le respect de soi et des autres. Disponible au 21.
- **www.loveattitude.be** : Love Attitude est le portail des Centres de planning familial en Wallonie et à Bruxelles.



POLITIQUE DE JEUNESSE ET DE VIE ASSOCIATIVE

Commission Consultative des Organisations de Jeunesse- CCOJ : assemblée du 15 mars	14
<i>Ajustement budgétaire</i>	14
<i>Circulaire Soutien aux projets jeunes</i>	15
<i>Recours de Loupiote et Philocité</i>	15
<i>Plan Jeunesse : avancement</i>	15
<i>Plans quadriennaux : retour du service Jeunesse</i>	15
<i>Suivis des rencontres avec la RTBF</i>	16
<i>Rencontre de la sous-commission Emploi avec le Forem</i>	16
<i>Nouveau décret Détachés pédagogiques</i>	16
Sous-commission Emploi de la CCOJ	17
FESJO – CESSOC	17
Commission paritaire 329.02	17
Indexation des montants des indemnités pour les volontaires	18
21-22 juin : semaine du volontariat	18
Cahiers de la plate-forme pour le volontariat	19
Revue de presse	21

La CCOJ – Commission Consultative des Organisations de Jeunesse - a été mise en place, suite au vote, en mai 2004, d'une modification du décret du 20 juin 1980 portant sur la reconnaissance et l'attribution de subsides aux OJ. Elle a siégé pour la première fois le 10 novembre 2005. La CCOJ est l'organe consultatif chargé de travailler sur les enjeux liés à la reconnaissance et au fonctionnement des organisations de jeunesse. Elle a également été l'interlocuteur de la Ministre pour négocier et réformer le décret du 20 juin 1980.

COMMISSION CONSULTATIVE DES ORGANISATIONS DE JEUNESSE : RETOURS DE L'ASSEMBLÉE DU 15 MARS 2012

L'AJUSTEMENT BUDGÉTAIRE

Un ajustement budgétaire de 200 millions € est imposé à la Région wallonne et à la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cet ajustement ne devrait pas toucher les mesures décrétales mais les enveloppes facultatives, et serait réparti proportionnellement entre les différents ministres. Malgré les délais très courts, un courrier sera envoyé à l'attention de la Ministre Huytebroeck. Ce courrier reprendra les demandes faites lors de la

création du budget initial, demandera l'application à 100% du décret OJ et rappellera que deux associations n'ont pu être reconnues faute de budget.

CIRCULAIRE SOUTIEN AUX PROJETS JEUNES

Les rencontres entre des membres de la CCMCJ et de la CCOJ ont permis d'avancer sur le règlement d'ordre d'intérieur. Le travail sur le fond de la circulaire devra s'inscrire dans un planning et une méthodologie précisés. En effet, le calendrier avancé par le cabinet est intenable.

Au cours des travaux du GT « Sensibilisation par et pour les jeunes aux enjeux de société » du Plan Jeunesse, la question de l'adéquation de cette circulaire avec les besoins des jeunes s'est posée. Pourquoi ne pas l'ouvrir à d'autres objectifs, en améliorer l'accès aux jeunes non organisés. Cela pourrait être un bon levier pour modifier la circulaire à l'avenir.

Quoiqu'il en soit, la CCOJ doit passer par une phase d'alimentation plus large et articuler ses propres réflexions avec la CCMCJ.

RECOURS DE LOUPIOTE ET PHILOCITÉ

Deux associations, Loupiote et Philocité, ont déposé un recours suite au refus la Ministre de les reconnaître comme organisation de jeunesse faute de moyens financiers.

La CCOJ doit être attentive à ce qu'il n'y ait pas de vice de procédure dans ce recours. Elle désigne donc de nouveau deux rapporteurs : Christophe Cocu pour Loupiote et Julien Bunckens pour Philocité. La CCOJ s'interroge tout de même sur le contenu du rapport à fournir vu les raisons du refus invoquées par la Ministre...

Il convient de garder à l'esprit l'importance de préciser le ROI pour traiter les nombreux dossiers d'agrément à venir. Ceci sera fait par le GT Classes.

PLAN JEUNESSE : AVANCEMENT

Le comité de pilotage du Plan Jeunesse s'est réuni le 16 mars.

Il est rappelé aux membres de la CCOJ l'intérêt d'une participation pleine et entière des OJ aux GT du Plan Jeunesse. Même si le Plan Jeunesse n'aboutit pas à des mesures concrètes mais plutôt à des lignes directrices, celles-ci pourront servir de leviers utiles pour l'avenir.

PLANS QUADRIENNAUX : RETOUR DU SERVICE JEUNESSE

Le Service Jeunesse confirme avoir reçu tous les dossiers, sauf celui des Compagnons Dépanneurs qui ne souhaitent pas demander un renouvellement de leur agrément. Le Service Jeunesse est en train de vérifier si les dossiers sont complets.

La CCOJ a demandé au Service Jeunesse de diffuser auprès des OJ la liste des Inspecteurs qui se chargent des dossiers de celles-ci.

SUIVIS DES RENCONTRES AVEC LA RTBF

Une nouvelle rencontre entre les représentants du secteur jeunesse et de la RTBF a eu lieu le 29 février. La RTBF a réalisé un cadastre des émissions à destination des jeunes ou dans lesquelles des jeunes sont impliqués. La RTBF encourage également le secteur à faire des propositions concrètes, que ce soit pour des sujets à aborder dans des émissions existantes ou que ce soit pour des projets en cours de réflexion.

Suite à ce retour, la CCOJ pose les éléments de réflexion suivants :

- Comment passer maintenant à des propositions concrètes et ne pas s'enliser dans des réunions institutionnelles ?
- Ne conviendrait-il pas d'agir lors de la rédaction du contrat-programme de la RTBF ?
- Il existe différents leviers : ces réunions, le Plan Jeunesse, le Conseil Supérieur des Médias.
- Attention à ce que la présence de représentants de la CCOJ à ces réunions ne serve d'alibi.
- Nécessité d'une compréhension mutuelle et d'un changement d'état d'esprit de la RTBF.
- Etre attentif à ne pas briser la dynamique positive actuelle avec la RTBF.
- Quid d'une rencontre avec le cabinet Laanan pour s'assurer un suivi au niveau du contrat-programme ?

RENCONTRE DE LA SOUS-COMMISSION EMPLOI AVEC LE FOREM

Six points ont été traités lors de cette réunion.

1. Le renforcement des emplois pédagogiques via des emplois ACS : le Forem n'a pas de compétence dans les emplois ACS et renvoie vers M. Benoit Cerexhe.
2. Le risque d'augmentation des charges ONSS pour les emplois APE dans le cadre de la régionalisation des compétences. Une modification des charges est possible à partir de 2016.
3. L'adéquation entre les profils et fonctions du secteur et ceux utilisés par le Forem : le Forem propose de lister les fonctions spécifiques du secteur.
4. Le Forem accueille favorablement le souhait de la CCOJ d'être associée à l'étude sur l'insertion socioprofessionnelle des jeunes qui devrait aboutir en octobre 2012.
5. Pérennisation des emplois APE : le Forem renvoie vers le Ministre Antoine.
6. Activer des leviers via le plan Marshall.2.vert : le Forem propose la piste des métiers verts et de voir avec le Ministre Nollet.

NOUVEAU DÉCRET DÉTACHÉS PÉDAGOGIQUES

Apparemment l'Administration de l'Enseignement semble ne pas être au courant du nouveau décret et de ses effets. Le Service Jeunesse veillera à faire le lien avec l'Enseignement.

La Sous-commission Emploi s'est saisi des implications du nouveau décret et des nouveaux formulaires avec la collaboration de l'Administration.

G.V.

Voir titre suivant.

SOUS-COMMISSION EMPLOI DE LA CCOJ

Les dernières réunions de la sous-commission Emploi de la CCOJ se sont centrées sur la mise en œuvre et l'application du nouveau décret relatif au détachement pédagogique. Celui-ci laissait certaines zones d'ombre que les discussions en sous-commission Emploi ont permis de clarifier. Par ailleurs, de nouveaux formulaires devraient être disponibles pour le recrutement des détachés pédagogiques en vue de la rentrée de septembre 2012.

St.S.

FES0J – CESSOC

En ce début d'année, l'essentiel des discussions des CA de la FES0J et de la CESSOC ont porté sur les comptes et budgets.

Le CA de la FES0J a acté plusieurs changements au sein de ses mandataires. Du côté du CJC, Julien Bunckens occupe désormais un siège aux côtés des déjà présents Laurent Jauniaux, Stéphane Houbion et Eric Olbregts. Lors de son CA ponctuel autour de questions dites « stratégiques », la FES0J s'est notamment interrogée sur les enjeux du secteur et ses relations avec la CESSOC. L'essentiel de l'ordre du jour a permis de baliser le mandat des représentants à la CESSOC, notamment en abordant des questions liées aux APE.

L'AG de la FES0J a de son côté accueilli le CJD parmi ses membres.

St.S.

COMMISSION PARITAIRE 329.02

L'Accord Non Marchand en Communauté française 2010-2011, signé le 19/09/2011, prévoyait l'octroi de primes exceptionnelles en décembre 2011 et la poursuite de l'harmonisation barémique à partir de 2012.

Une première convention collective de travail (CCT) a été conclue entre les partenaires sociaux le 19/12/2011 en vue d'augmenter les barèmes en CP 329.02 à partir du 01/01/2012. Suite à un désaccord sur les montants octroyés aux employeurs pour le paiement des primes exceptionnelles versées en décembre, la CCT fixant les conditions de rémunérations à partir du 1^{er} janvier 2012 a été bloquée jusqu'à l'adoption d'une CCT, le 27/02/2012, visant à liquider les sommes trop versées pour la période 2010-2011.

Structure fédérative regroupant les Organisations de Jeunesse, les Fédérations de Centres de jeunes et des asbl actives dans le champ de l'accueil de l'enfance. La FES0J organise la représentation de ces associations dans leur dimension d'employeur au sein de la CESSOC (Confédération des Employeurs des Secteurs sportif et socioculturel) vis-à-vis du monde politique et des syndicats.

Cette commission paritaire (instance de négociation entre partenaires sociaux) concerne plus particulièrement le secteur socio-culturel dont nos organisations de jeunesse font partie.

Concrètement, en mars 2012, avec effet rétroactif au 01/01/2012, les barèmes en CP 329.02 sont passés de 93,25% à 94,14% par rapport aux barèmes de référence. Ensuite, en avril, les travailleurs occupés au 31/03/2012 se sont vu octroyer une prime de 73€ bruts/ETP.

St.S.

INDEXATION DES MONTANTS DES INDEMNITÉS POUR LES VOLONTAIRES

Les montants des indemnités non imposables de volontariat ont été indexés au 01/01/2012.

Le volontaire peut être indemnisé par son organisation pour les frais qu'il a supportés pour celle-ci. Le volontaire ne devra pas prouver la réalité des frais supportés si le montant total des indemnités perçues d'une ou de plusieurs organisations n'excède pas, à partir du 01/01/2012 :

- 31,44€ par jour (au lieu de 30,82€ en 2011),
- 1257,51€ par an (au lieu de 1232,92€ en 2011).

Dans le cas contraire, le volontaire devra prouver la réalité ainsi que le montant des frais supportés pour la ou les organisations au moyen de documents justificatifs écrits. A défaut, l'activité ne pourra être considérée comme du volontariat.

Si les plafonds indemnitaires sont respectés ou si le montant remboursé est justifié au moyen de documents écrits probants, les indemnités ne sont pas assujetties aux cotisations de sécurité sociale et sont exonérées d'impôt.

DU 21 AU 22 JUIN À NAMUR: SEMAINE DU VOLONTARIAT



L'Année européenne du Volontariat est désormais derrière nous, mais la **Plate-forme francophone du Volontariat (PFV)** continue plus que jamais à mener campagne pour un mieux-être volontaire. Dans

le cadre du programme 'VOLONTARIAT POUR TOUS' qui s'étalera jusqu'aux élections européennes de 2014, nous avons le plaisir de vous annoncer que la première Semaine du Volontariat se tiendra les **21 et 22 juin prochains à Namur**.

Lors de cet événement, vous aurez l'occasion de participer à de nombreux débats, animations et conférences sur les enjeux centraux du volontariat et du secteur non-marchand plus largement :

- Les différents profils de volontaires et leurs motivations respectives
- L'encadrement des activités volontaires dans les secteurs de l'action sociale et de la santé (CAS&S)
- La notion du TEMPS chez les personnes qui s'engagent, en fonction des étapes de leur vie personnelle (jeunes, actifs, seniors).
- L'accessibilité de tous au volontariat, plus précisément pour les seniors, les personnes porteuses d'un handicap et les personnes en situation de précarité.

Ces thématiques seront débattues pas les participants eux-mêmes sur base des expertises apportées par des spécialistes présents durant cette Semaine du Volontariat. Ceux-ci partageront leurs méthodologies, les résultats de leurs recherches et analyses ou encore leurs témoignages pour permettre d'élaborer ensemble des stratégies pour une meilleure prise en compte des volontaires au sein des associations.

Enfin, la PFV profitera de la Semaine du Volontariat pour lancer sa campagne « **Yaqua s'engager dans ma commune** » lors d'une conférence de presse en présence des représentants des principaux partis politiques en Belgique francophone. Il s'agit d'une campagne qui vise un objectif important dans le cadre des élections communales d'octobre 2012 :

- La réalisation d'un outil à destination des communes, candidats aux futures élections et élus pour qu'ils disposent de quelques clés utiles pour une bonne gouvernance à l'égard des volontaires et de l'associatif.

Vous aurez très bientôt l'occasion de vous inscrire à cet événement sur le [site](#).

LES PREMIERS CAHIERS DE LA PFV POUR LE MOIS DE JUIN

Durant la Semaine du Volontariat (18-22 juin 2012) organisée par la Plate-forme francophone du Volontariat, les premiers **Cahiers de la PFV** verront le jour. Il s'agira d'une publication bisannuelle qui traitera d'une thématique en particulier, avec des interviews, des conseils pratiques, des témoignages de membres, ...

Pour cette première édition, ce sera encore le volontariat de gestion qui sera à l'honneur ! Le sujet sera abordé sous l'angle des évolutions au sein du monde associatif et

du besoin de gérer aux mieux les ressources bénévoles face à la professionnalisation du secteur.

En effet, le volontariat de gestion est incarné principalement par les membres des conseils d'administration, c'est-à-dire les individus ayant le plus de responsabilités au sein de l'association. Ce sont des acteurs importants, «puissants» et pourtant peu connus, sorte de face cachée de l'iceberg... En effet, le dernier rapport de la Fondation Roi Baudoin sur le poids économique des associations en Belgique, pointe l'apport appréciable des ISBL (institutions sans but lucratif) dans le paysage économique belge à 5% du PIB en 2008, ce qui rivalise avec le secteur financier, par exemple.

Malgré l'importance de ces volontaires dans notre environnement, peu de recherches sont réalisées à leur sujet. En conséquence, les associations ont peu d'éléments auxquels se raccrocher pour soutenir ces individus dans leurs actions quotidiennes. Il est donc nécessaire d'intégrer à la dynamique des conseils d'administration le contexte sociétal dans lequel on vit aujourd'hui et son implication sur les modalités d'engagement (nomadisme associatif).

Les ASBL sont en effet le lieu de l'expression citoyenne libre, mais aujourd'hui la construction de cette expression est encadrée par de plus en plus de lois, de directives, de conditions de subsides. Dans un tel contexte, le volontaire a bien du mal à trouver le plaisir pour lequel il s'est engagé. De plus, noyé par les obligations administratives, les administrateurs ne trouvent plus le temps de réfléchir sur les stratégies ou de prendre du recul. Cette situation fait que dans certaines structures, le conseil d'administration devient un simple organe de validation.

Ce sont ces enjeux qui seront donc abordés dans les premiers **Cahiers de la PFV**. Rendez-vous au mois de juin !

LE MR RENONCE À TAXER LES CHIPS

Le Sénat a pris en considération, jeudi, la proposition de résolution du MR visant à exonérer les fruits et légumes de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA). Les libéraux ont cependant renoncé à l'autre volet de leur proposition, qui prônait le doublement du taux de TVA sur la malbouffe.

Mardi, le rapporteur spécial des Nations unies sur l'alimentation, Olivier De Schutter, préconisait de taxer la malbouffe afin de diminuer le prix des fruits et légumes frais. C'était précisément l'objet d'une résolution défendue par le MR, depuis 2010. Mais les libéraux ont opéré un revirement radical, jeudi, s'en tenant désormais à revendiquer la seule exonération de la TVA sur les fruits et légumes en circuit court. Plus question de surtaxer les chips ou les sodas.



LE PS voulait interdire les distributeurs de soda à l'école, en 2005. Avant d'y renoncer en 2008. © BELGA.

Faute de convaincre les politiques, dont il dénonçait le laxisme, le rapporteur onusien aura au moins convaincu le Conseil de la jeunesse, qui s'est prononcé, jeudi, en faveur de la taxe sur la malbouffe. Il revendique, par

ailleurs, la suppression des distributeurs de « *junk food* » dans les écoles et les centres sportifs, au profit de « *produits sains issus de la production locale ou équitable* ». Une position que défendait déjà le CDH, mercredi.

Reste à passer de la parole aux actes. En 2005, alors que la France interdisait les distributeurs de snacks et de sodas à l'école, le PS avait annoncé son intention d'imposer la même mesure en Belgique, avant d'y renoncer, sous la pression des intérêts économiques en jeu.

Après trois ans de palabres, les décideurs s'étaient contentés d'adopter, en 2008, un plan « alimentation saine » qui n'a nullement freiné l'épidémie d'obésité infantile. Désormais, un ado sur dix est obèse, en Belgique. ■

R. G.

LE CONSEIL DE LA JEUNESSE ENTRE (À NOUVEAU) EN ACTION

MOTS-CLÉS

Conseil de la jeunesse

Le Conseil de la jeunesse¹ a présenté son plan d'action pour les deux années à venir. L'occasion de rencontrer son président fraîchement élu, Alban Barthélémy. Du haut de ses 23 ans, cet étudiant en sciences politiques nous décrypte ce plan aussi vaste qu'ambitieux.

Alter Echos : Le plan d'action du Conseil de la jeunesse est très vaste. Quelles en sont pour vous les priorités ?

Alban Barthélémy : Nos deux priorités sont d'améliorer la visibilité du Conseil de la jeunesse et de renforcer la participation des jeunes. Nous allons trouver ces dimensions à travers tous nos projets. Nous portons le débat sur la sphère publique. Et notre but, c'est clairement de faire que la voix des jeunes soit écoutée. Pour l'instant, elle n'est même pas entendue.

AE : Pourtant le Conseil de la jeunesse existe depuis longtemps. Comment se fait-il que la voix des jeunes ne soit pas entendue par le politique ?

AB : Le Conseil de la jeunesse, sous sa nouvelle mouture [NDLR il a été réformé en 2009], ne date que de deux ans. En 2009, tout était à créer. Il a fallu mettre des choses en place, des consultations par exemple. Maintenant, le nouveau Conseil de la jeunesse est dans les starting-blocks, avec des membres motivés et de tous horizons.

AE : Des projets, il y en a beaucoup dans le plan d'action. Qui concernent l'emploi, la citoyenneté l'enseignement et j'en passe. Pouvez-vous nous en citer deux qui revêtent une importance particulière à vos yeux ?

AB : Nous nous positionnons sur le nouveau contrat de gestion de la RTBF en insistant sur la place que les jeunes devraient occuper. A la télé, il n'y a aucun programme d'éducation aux médias et de pédagogie, aucun programme par et pour les jeunes. Et pourtant, ce n'est pas faute d'être créatifs. Ensuite, nous lançons un projet sur la prostitution chez les jeunes. Nous allons rencontrer différentes associations pour connaître la réalité ; concernant la prostitution estudiantine ou la présence de « réseaux ». Puis nous réfléchirons à des pistes concrètes pour éviter que des jeunes ne se fassent exploiter.

AE : Vous vous mobilisez aussi dans le cadre des élections communales...

AB : En collaboration avec des Organisations de jeunesse, des Maisons de jeunes, nous voudrions organiser des rencontres entre les jeunes et les responsables politiques, les candidats et les candidates. Nous développons une série d'idées pour rendre ces rencontres intéressantes et interactives. C'est notamment sur base de ces rencontres que nous allons publier un mémorandum. Nous savons d'ores et déjà que certains points y figureront. Nous lancerons une campagne de réflexion sur la possibilité d'accorder le droit de vote aux étudiants kotteurs dans la commune où ils étudient. De même, nous souhaitons encourager la création de Conseils communaux des jeunes. Ils sont obligatoires en Flandre, facultatifs en Fédération Wallonie-Bruxelles. Du coup, il y en a bien peu. C'est pourtant un outil qui permet de créer le lien entre jeunesse et mandataires locaux.

AE : On a beau parcourir ce volumineux plan d'action, on ne trouve pas un mot sur le Plan jeunesse d'Evelyne Hutebroeck (Ecolo) auquel vous participez activement...

AB : C'est vrai, car nous ne faisons que poursuivre des actions déjà bien entamées l'année précédente. Le Conseil de la jeunesse a organisé une grande consultation des jeunes sur ce thème. Il y aura une Agora au mois d'avril où les jeunes réagiront aux propositions concrètes qui devraient émaner des différents groupes de travail mis sur pied par la ministre.

AE : Que pensez-vous des critiques relatives à la représentativité du Conseil de la jeunesse ?

AB : Le Conseil de la jeunesse a déjà été réformé il y a deux ans. Les secondes élections ont eu lieu et le nombre de votants a été multiplié par deux. C'est encourageant. Ceci étant dit, nous avons conscience que le nombre de votants [NDLR environ 5 000] n'est pas suffisant pour affirmer que nous sommes les représentants des « Jeunes ». Alors notre légitimité, nous allons la chercher sur le terrain, en allant à la rencontre de jeunes de tous horizons. C'est notre spécificité qui peut se résumer ainsi : indépendance et participation. L'indépendance est fondamentale mais nous devons travailler étroitement avec les Organisations de jeunesse qui ont une expérience et une expertise inestimables.

par
Cédric Vallet

1. Conseil de la jeunesse, boulevard Léopold II, 44 à 1080 Bruxelles – tél. : 02 413 29 30 – site : www.conseildelajeunesse.be

ON RÉFORME LA PRÉVENTION GÉNÉRALE ... MAIS PAS SEULEMENT

MOTS-CLÉS

Aide à la jeunesse

Conseil d'arrondissement de l'Aide à la jeunesse (CAAJ)

Conseil communautaire de l'Aide à la jeunesse (CCAJ)

Prévention générale

VOIR AUSSI

AEchos n°299 :
Réforme des CAAJ / Faire avancer le schmilblick

AEchos n°269 :
La réforme des CAAJ n'aura pas lieu

par
Cédric Vallet

La prévention générale sera réformée. Evelyne Huytebroeck propose de recentrer la prévention sur l'Aide à la jeunesse. Ce qui divise le secteur. Mais surprise, d'autres modifications qui ne concernent pas la prévention devraient être intégrées. Ce qui augure de bonnes prises de bec.

La réforme des CAAJ, c'est parti ! Et cette fois, c'est peut-être la bonne. La ministre de l'Aide à la jeunesse, Evelyne Huytebroeck (Ecolo) fait circuler dans le secteur sa proposition de réforme.

Les Conseils d'arrondissement de l'Aide à la jeunesse avaient déjà fait l'objet des velléités réformatrices de la précédente ministre, Catherine Fonck (CDH). Mais cette réforme, conçue sans concertation et en fin de législature, fut vite

mise de côté. En 2010, le Conseil communautaire de l'Aide à la jeunesse (CCAJ) remettait l'idée d'une réforme sur le tapis. L'instance d'avis du secteur avait planché sur la question, via un groupe de travail.

Mais pourquoi faut-il réformer ces conseils ? A cela plusieurs raisons. Les CAAJ sont généralement présentés comme des instances un peu fourre-tout qui dysfonctionnent. On y regroupe des individus de différents secteurs pour parler de « prévention générale » et, éventuellement, mettre en place des actions de prévention à destination des jeunes. L'idée est de croiser les regards entre secteurs, de dégager les tendances locales, propres à chaque arrondissement, de mettre en lumière les problématiques récurrentes qui nécessiteraient une action de prévention. Mais concrètement, le fonctionnement de ces Conseils est soumis à la bonne volonté de leurs participants. Les discussions s'enlisent bien souvent sur l'examen de situations individuelles. Beaucoup se désintéressent des débats, parfois rebutés par le jargon indéchiffrable de l'Aide à la jeunesse.

« Un acte de foi »

La ministre propose sa vision de ce que devraient être les CAAJ. Et, à travers cette vision, elle nous livre son regard sur la « prévention générale ». Bénédicte Hendrick, conseillère au cabinet d'Evelyne Huytebroeck¹ parle même d'un « acte de foi », avant d'en dire plus : « Nous sommes convaincus que le travail des CAAJ sera plus efficace. » C'est Alain Lising, toujours du cabinet de la ministre, qui nous explique cette nouvelle architecture et ce souci d'efficacité : « Nous voulons à la fois recentrer les actions de prévention sur l'Aide à la jeunesse et favoriser le travail intersectoriel. Nous faisons donc le choix d'un conseil resserré sur le secteur de l'Aide à la jeunesse. »

La transversalité, à partir des CAAJ, sera à l'honneur dans des commissions

Définir la prévention générale : un vrai enjeu

Définition de l'avis 50 — communément admis — du CCAJ

« Tout projet d'actions de prévention générale a pour objet de répondre aux diverses violences s'exerçant au quotidien sur les populations touchées par une situation économique, sociale et/ou culturelle précaire. La prévention générale menée dans le secteur de l'Aide à la jeunesse vise à réduire la quantité globale de ces violences, qu'elles soient intrafamiliales, institutionnelles, relationnelles ou symboliques et à éviter que les réactions des jeunes à ces violences quotidiennes n'appellent en retour à de nouvelles violences. »

Proposition de définition de la ministre intégrée, dans un « principe n° 21 » du décret de l'Aide à la jeunesse :

Prévention générale : l'ensemble des actions menées tant au niveau local que communautaire par le secteur de l'Aide à la jeunesse en concertation et en collaboration avec les autres secteurs visant à répondre de façon structurelle aux phénomènes sociaux identifiés comme des facteurs de risque ou d'exclusion des jeunes et de leur famille pouvant entraîner à terme l'intervention de l'aide spécialisée. »

intersectorielles bilatérales. L'une avec les CPAS. L'autre avec le secteur de l'enseignement. Une troisième commission devra être mise sur pied, dont le thème de travail pourra être choisi parmi les suivants : santé mentale, handicap, petite enfance, jeunesse, mineurs étrangers non accompagnés. Enfin, d'autres commissions, facultatives cette fois, peuvent être créées en fonction des besoins de chaque conseil d'arrondissement. « On vise des commissions qui se spécialisent sur des thématiques, avec des gens qui ont des expertises. On imagine que les gens seront plus intéressés. Car à l'heure actuelle, les thèmes abordés sont très généraux. On observe de nombreuses défections dans les CAAJ », déclare Alain Lising.

Les nouveaux CAAJ seraient donc des structures composées presque exclusivement de représentants du secteur de l'Aide à la jeunesse. Ils auraient pour mission d'élaborer un diagnostic social, un plan d'action puis de le mettre en œuvre et de l'évaluer.

A cette nouvelle architecture s'ajoute une nouvelle définition de la prévention. Un grand objectif de la prévention serait désormais d'éviter que les mineurs se retrouvent dans les circuits de l'Aide à la jeunesse (cfr encadré).

Là encore, l'objectif d'efficacité et de recentrage sur l'Aide à la jeunesse est manifeste. « Nous voulons que la prévention générale évite l'intervention de l'aide spécialisée. La nouvelle composition des CAAJ que nous proposons est cohérente avec cette définition », affirme Alain Lising. En gros, la prévention descendrait de ses hautes sphères un peu vaporeuses et abstraites pour s'ancrer dans le concret. C'est ce que décrit Bénédicte Hendrick : « Cette définition permet d'avoir des indicateurs concrets pour les interventions du CAAJ. On veut donner des outils, des indications claires aux CAAJ pour qu'ils construisent leur plan d'action sur base triennale. Pour que les Conseils retrouvent du dynamisme, il faut les aider à voir en quoi ils participent à la prévention et voir si les actions entreprises ont des effets. » « Le CCAJ lui-même, dans son avis 77, estimait que sa définition était peu opérationnelle et trop intellectualisante », justifie Alain Lising.

Un secteur divisé

Le projet de la ministre de l'Aide à la jeunesse n'échappe pas à la loi d'airain de toute réforme : elle engendre son lot de mécontents (et de satisfaits).

Pour l'instant, l'Interfédération de l'Aide à la jeunesse² consulte. « Il n'y a pas d'avis global à donner », explique Thierry Dufour, son président. Et ce, pour une simple et bonne raison, « les réalités locales sont très différentes. Dans certains arrondissements, le travail des CAAJ avec les autres secteurs était assez solide. Ils regrettent donc ce recentrage. L'inverse est aussi vrai. » A Liège, par exemple, Geneviève Kinnen, présidente du CAAJ3 accueille avec enthousiasme ce projet de réforme : « Dans les CAAJ, il y a des acteurs qui ne connaissent rien à l'Aide à la jeunesse. Le recentrage est une bonne chose. La nouvelle mouture des CAAJ pourrait être beaucoup plus dynamique car au moins, les gens sauront de quoi ils parlent. »

A Bruxelles, on apprécie aussi ce recentrage, qui revient sur l'illusion que « l'Aide à la jeunesse pouvait prendre en charge l'ensemble de la prévention générale ». C'est ce qu'affirme Xavier Verstappen, le président du CAAJ4 tout en regrettant que la définition proposée par la ministre ne s'appuie pas sur l'avis 50 du CCAJ.

L'opinion est encore plus nuancée à Marche-en-Famenne. Pour Jean-Claude Noël, qui représente le CAAJ5, « le fait d'inscrire l'action des CAAJ sur trois ans est positif car cela donne à l'action un caractère plus réfléchi, plus construit ». Côté « points négatifs », Jean-Claude Noël, à l'instar d'autres représentants du secteur, pointe la définition de la prévention : « Nous sommes circonspects car la prévention était définie par l'avis 50 du CCAJ (cfr encadré). La définition proposée vise à éviter les prises en charge. Nous préférons une définition positive, où la prévention vise à solutionner des difficultés. La baisse du nombre de prises en charge dans les services spécialisés de l'Aide à la jeunesse devrait être vue comme une conséquence des actions de prévention et non comme l'objectif à atteindre. »

Quant à la nouvelle composition des CAAJ, elle ne suscite pas l'enthousiasme du représentant du conseil de Marche : « Un des atouts des CAAJ est de proposer des regards croisés sur certaines problématiques. C'est un lieu de rencontre entre secteurs. Avec un CAAJ recentré, on perd un peu l'âme de cette institution. »

D'autres se font plus acerbes. Un responsable de Fédération, qui préfère garder l'anonymat, voit dans ce projet une « mutation », une « tentative de l'administration et des politiques de reprendre le contrôle ». Sans aller aussi loin, Jean-François Servais, du Service droit des jeunes Liège6 et ancien président de la Fédération des institutions de prévention éducative, dénonce une définition « managériale » de la prévention.

Un nouveau décret plein de surprises

Début janvier, lorsque la proposition de réforme du décret se mit à circuler, une partie du secteur de l'Aide à la jeunesse a bien failli s'étrangler.

Car le texte leur réservait des surprises. La prévention générale allait être réformée ; ça, tout le monde le savait. Mais au menu des changements figuraient bien d'autres choses, sans lien avec la prévention. Voici quelques exemples. Le secteur se voit affublé du qualificatif « d'apprenant ». Chaque service devra « s'auto-évaluer » tous les deux ans. Le décret sera lui-même évalué tous les cinq ans. La participation des bénéficiaires est réaffirmée. La mission des conseillers de l'Aide à la jeunesse est « étoffée ». L'innovation devient un principe fondateur. Quant au conseil sectoriel de l'accueil familial, il devrait être supprimé.

L'ensemble des acteurs que nous avons contactés partage la même indignation : Pourquoi ces changements ? Tous regrettent l'absence d'exposé des motifs. Ils se retrouvent devant le fait accompli à scruter des changements de texte article par article et s'interrogent sur les objectifs poursuivis.

Quant au fond des changements, beaucoup voient avec méfiance l'utilisation du terme « apprenant », emprunté au secteur marchand. Peut-on voir en creux, dans l'utilisation de ce terme, une critique du secteur qui, justement, ne serait pas assez « apprenant » ? Le monde de l'Aide à la jeunesse se sent infantilisé et estime être déjà « apprenant ». Quant à l'auto-évaluation, elle suscite aussi beaucoup de débats. Comment s'auto-évaluer tous les deux ans ? Sur quelle base ?

Quelques éléments de réponse nous sont livrés par Alain Lising, le conseiller de la ministre. S'il estime avoir formellement informé le CCAJ et l'Interfédération de l'intention de la ministre d'insérer des changements dans le décret, il concède que « plus de temps aurait pu être consacré aux explications ».

Le conseiller est néanmoins « étonné que le secteur s'étonne ». Il explique : « Avec ces changements, on formalise une série de principes et on les rend obligatoires. Prenons l'innovation, par exemple. Cela fait deux ans que nous orientons le secteur vers l'innovation. L'inscrire dans le décret n'est pas une surprise. De même avec la participation des bénéficiaires. Nous traduisons dans le décret un principe de la Convention internationale des droits de l'enfant. Quant à l'idée de faire de l'Aide à la jeunesse un "secteur apprenant", il s'agit de mettre en place une série de principes. L'innovation, l'expérimentation et l'évaluation. On dit « le secteur en tient compte, il évalue, il s'adapte ». L'évaluation se fera sur base des principes énoncés dans le décret. Nous avons fêté les 20 ans du décret, mais on ne l'a jamais évalué. L'idée est de répondre à la question : répond-on vraiment aux objectifs définis en '91 ? Il y aura donc des auto-évaluations au moins tous les deux ans et une évaluation du décret tous les cinq ans. Nous mettons simplement des balises. Les arrêtés d'exécution éclairciront les doutes. »

Il s'interroge sur l'objectif d'éviter l'intervention de l'aide spécialisée, « comme si l'objectif de la prévention générale était d'éviter l'engorgement des services ». Ce qu'il aurait souhaité : « Une définition plus globale, qui impliquerait toute la Fédération Wallonie-Bruxelles autour du même objectif de prévention générale et pas seulement l'Aide à la jeunesse. » Car ce recentrage équivaut pour Jean-François Servais à « un repli sur soi ».

Le groupe du travail du CCAJ⁷ avait proposé une tout autre architecture pour le secteur de la prévention générale (création d'une nouvelle plate-forme de concertation du secteur de l'Aide à la jeunesse et CAAJ devenant le lieu central de la transversalité). Chez Guy De Clercq, son président, on sent poindre la déception. Mais il se confiera peu, car son institution « prépare un avis pour avril ». Il rappelle cependant que « le modèle qu'avait proposé le groupe de travail du CCAJ avait sa cohérence et donnait priorité au CAAJ dans l'intersectorialité. » Comprenez par là que la ministre ne l'a pas suivi.

Suite et pas fin

Les discussions vont se poursuivre en avril. Lorsque les Fédérations et autres CCAJ auront remis leurs avis. Mais il ne faut pas s'attendre à des changements majeurs dans le texte proposé par la ministre. C'est ce que nous avouait Alain Lising : « Nous n'allons pas changer d'avis sur les options lourdes. Mais s'il y a des propositions d'amélioration, elles sont les bienvenues. » Quant aux délais, ils sont serrés. Le conseiller le rappelle : « Les actuels membres des CAAJ terminent leur mandat en 2012. Il faut donc que le décret soit changé avant la fin de l'année. Pour que les nouveaux CAAJ prennent place début 2013. »

1. Cabinet d'Evelyne Huytebroeck, place Surllet de Choquier, 15-17 à 1000 Bruxelles – tél. : 02 227 32 11 – site : <http://evelyne.huytebroeck.be/>
2. Interfédération de l'Aide à la jeunesse, chaussée de Boendael, 6 à 1050 Bruxelles – tél. : 0495889669 – courriel : interaaj@gmail.com
3. CAAJ de Liège, place Xavier Neujean, 1à 4000 Liège – tél. : 04 220 67 43 – courriel : genevieve.kinnen@cfwb.be
4. CAAJ de Bruxelles, rue du commerce, 68 A à 1040 Bruxelles – tél. : 02 413 20 74
5. CAAJ de Marche, avenue de la toison d'or, 94 à 6900 Marche – tél. : 084 24 49 20
6. SDJ, rue Lambert de Bègue, 23 à 4000 Liège – tél. : 04 222 91 20 – courriel : liege@sdj.be
7. CCAJ, boulevard Léopold II, 44 à 1080 Bruxelles – tél. : 02 413 41 88 – site : www.ccaj.cfwb.be

« UNE PORTE OUVERTE À L'ARBITRAIRE »

Nous risquons de franchir un nouveau pas dans la stigmatisation de "la jeunesse d'aujourd'hui", s'inquiètent Bernard De Vos, délégué général aux droits de l'enfant, Bruno Vanobbergen, son homologue fla-



BERNARD DE VOS, délégué général aux droits de l'enfant. © SYLVAIN PIRAUX.

mand, Denis Lambert, directeur de la Ligue des familles, ainsi que les responsables de la Coordination des ONG pour les droits de l'enfant (Code).

Leur motif d'inquiétude : le projet de loi visant à élargir les sanctions administratives communales (SAC) aux mineurs à partir de 14 ans, projet de loi que la ministre de l'Intérieur Joëlle Milquet (CDH) s'apprête à déposer (*Le Soir* de mardi). Un texte en chantier qui vise, notamment, à lutter contre les « incivilités ».

« Une rupture radicale »

« Le mot "nuisance" est de plus en plus souvent associé à la jeunesse, déplorent les auteurs de cette lettre ouverte. Mais quand on cherche une définition claire de ce mot, on constate que l'arbitraire règne en maître. La police et les communes alimentent le champ lexical du concept comme bon leur semble. Est-il question de comportements ou d'attitudes pénalement répréhensibles ? De quoi parle-t-on au juste ? », interrogent les signataires.

Poussé dans le dos par quelques bourgmestres, le gouvernement Di Rupo entend donc donner aux communes des outils pour sanctionner davantage cer-

tains « comportements » (bandes de jeunes en rue ou dans les parcs récréatifs, vols à l'étalage, injures...). « Nous ne sommes pas des naïfs qui plaidons pour l'impunité, préviennent ces spécialistes de la jeunesse. Quiconque commet un délit doit bien sûr être sanctionné, et c'est pour cela qu'il existe déjà un cadre juridique (le juge de la jeunesse). »

Mais à leurs yeux, ce projet de loi constitue une « rupture radicale avec la vision actuelle du droit de la protection de la jeunesse » qui se fonde sur une majorité pénale fixée à 18 ans et sur le recours exceptionnel au dessaisissement pour les 16-18 ans. Et les garanties annoncées par le gouvernement (une procédure de médiation, des sanctions « adoptées et proportionnées ») ne suffiront pas.

« Le législateur ne peut pas davantage ouvrir la porte à l'arbitraire en abaissant l'âge limite des sanctions sans avoir auparavant développé une définition légale des nuisances », concluent les auteurs. En rappelant que le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies regarde de près ce système que la Belgique s'apprête à mettre en place. ■ H. Do.

DES SCOUTS TRÈS ALTRUISTES

► Les Scouts pluralistes d'Etterbeek fêtent leur 75^e anniversaire cette année.

► Grâce à des jeunes convaincus et engagés, ils ont survécu à l'occupation.

A la veille du week-end, les autorités communales d'Etterbeek ont mis les petites gamelles dans les grandes à l'occasion du 75^e anniversaire de la 145^e unité Kim des Scouts et Guides pluralistes de Belgique. Et des festivités ainsi que la publication d'un livre suivront dans les semaines et les mois à venir.

Voilà une troupe née dans le giron des Boys Scouts de Belgique qui tout au long de son existence a porté très haut les valeurs de Baden-Powell. Et ce n'est sans doute pas un hasard si elle a compté dans ses rangs une série de personnalités qui se sont distinguées dans bien des secteurs de la société.

Citons pêle-mêle notre confrère de la RTBF Jacques Bredael, le diplomate Jacques Gérard qui fut notamment ambassadeur de Belgique à Moscou ou encore Emmanuel Kamanda, assistant réalisateur de cinéma et, enfin, *last but not least*, l'avocat Simon Gronowski qui

parvint à s'échapper du 20^e convoi qui devait l'amener à Auschwitz en avril 1943.

Ce dernier doit aussi une fière chandelle à la troupe: lorsque la situation des citoyens juifs devint de plus en plus périlleuse, sa famille a pu se cacher dans la maison de la famille du chef d'unité à proximité de ce qui allait devenir le rond-point Montgomery.

A peine créée, la troupe effectua une première sortie officielle au cortège patriotique d'hommage aux habitants d'Etterbeek morts pour la patrie en 1914-1918. Le groupe s'agrandit très vite d'une meute et les camps se succèdent jusqu'à la Seconde Guerre mondiale. Très actifs dans leur commune, les jeunes le furent aussi au niveau international tout au long de ces septante-cinq ans: dès 1937, ils participèrent au Jamboree. Plus tard, ils partirent à la découverte de l'Europe mais menèrent aussi des camps chantiers au Cameroun puis au Sénégal.

Après l'invasion allemande en mai 1940, une partie de la troupe était partie en exode par un train spécial mis à la disposition des scouts de plus de 16 ans. Ils résidèrent pendant trois mois à Montferrier, près de Montpellier. Mais certains scouts ne furent pas du voyage et vécurent l'exode familial.

Grâce à des jeunes convaincus, engagés, à l'idéal élevé, la 145^e Unité a finale-

ment survécu à l'occupation en organisant ses activités dans la clandestinité.

Puis au fil des décennies, on retrouve ses membres là où ils peuvent se rendre utiles. C'est ainsi que le Clan de nuit a participé aux opérations de sauvetage de la catastrophe du Bois du Cazier en août 1956. Mais les scouts ont aussi répondu présent à tous les appels sur le terrain local. C'est ainsi que le responsable d'Unité, Pierre Dezille fut élu vice-président du conseil communal consultatif de la Jeunesse d'Etterbeek à l'entame des années 80. Dans la foulée, elle est restée une des plus actives de la région bruxelloise notamment sous l'impulsion de la famille Dezille dont plusieurs générations ont accompagné sa croissance et son rythme de croissance...

Christian Laporte

→ Rens.: Anne Dezille, 0479.851.068 (après 17h) ou e-mail: la145sgp@yahoo.fi

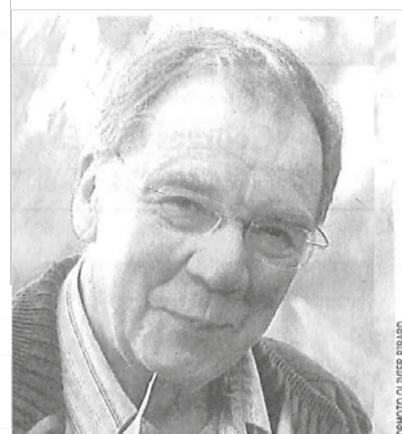


PHOTO OLIVIER PRARD

Plusieurs personnalités étaient membres de la troupe, comme Jacques Bredael, le diplomate Jacques Gérard ou Emmanuel Kamanda, assistant réalisateur de cinéma.

UN AUMONIER DE L'OPUS DEI POUR LES SCOUTS D'EUROPE

Un aumonier de l'Opus Dei pour les Scouts d'Europe

Les évêques de Belgique ont nommé l'abbé Pierre François comme conseiller religieux national des Scouts d'Europe - Belgique, et ceci pour la durée de 3 ans. Succédant au Frère Gonzague de Longcamp, membre de la Communauté des Frères de Saint-Jean, l'abbé François est un prêtre de l'Opus Dei. Louveteau à la Vlaams Verbond van Katholieke Scouts (VVKs) et Eclaireur à la Fédération des scouts catholiques (FSC) dans sa jeunesse, il fut d'abord aumônier de Scouts catholiques néerlandophones et francophones avant de se rapprocher en 1992 des Scouts d'Europe, où il est actif depuis, dans plusieurs groupes locaux et dans les équipes nationales. Comme beaucoup de clercs de l'Opus, son parcours fut atypique: ingénieur civil en mathématiques appliquées (UCL), il a travaillé comme informaticien jusqu'à son ordination sacerdotale le 12 juin 1983. Après un doctorat en théologie à l'Université de Navarre (Espagne) dans le domaine de la Christologie, il s'est spécialisé en liturgie. Depuis 1985, ses activités pastorales se sont développées en milieu étudiant à Louvain et à Amsterdam et comme aumônier dans le monde professionnel, surtout à Anvers. **C.Le**

LLB 17-4-12

DES SCOUTS NEW AGE

Martin FRANÇOIS

Professeur de religion

Les Scouts ont abandonné la mention évoquant la recherche de Dieu au profit de l'individualisme.

Avec le risque de la création d'une nouvelle Fédération scout "catholique" affirmée.

Il y a de nombreuses années maintenant, au cours d'une marche de plusieurs jours, nous sommes arrivés, deux amis et moi, à un campement des SGP (Scouts et guides pluralistes, encore appelée FEE - Fédération des éclaireuses et éclaireurs - à l'époque). Après nous avoir accueillis en toute fraternité scout, le responsable nous a tout de même précisé, alors que nous nous apprêtions à participer à la veillée: "Ne parlez pas de Dieu; certains parents mettent leurs enfants chez nous pour cette raison." A contrario, nous avions alors mieux compris notre spécificité catholique: poser la question de Dieu et apporter, avec respect, une réponse claire et située, parmi d'autres.

Les textes de la loi et de la promesse adoptés début mars par la Fédération "les Scouts" sont donc regrettables. Regrettables par l'exclusion de toute mention de Dieu ("le scout cherche Dieu" n'était pourtant guère pesant), regrettables par les raisons sous-jacentes et par les potentiels effets inattendus. Le développement spirituel et religieux fait partie du scoutisme puisque l'adhésion comprend trois devoirs: envers soi-même, les autres et Dieu (les principes personnel, social et spirituel).

Est-il alors vrai, comme proclamé par la Fédération scout, que la nouvelle formule va aider à vivre ce développement? Il est clair que l'adhésion à



Illu Marin STREBELLE

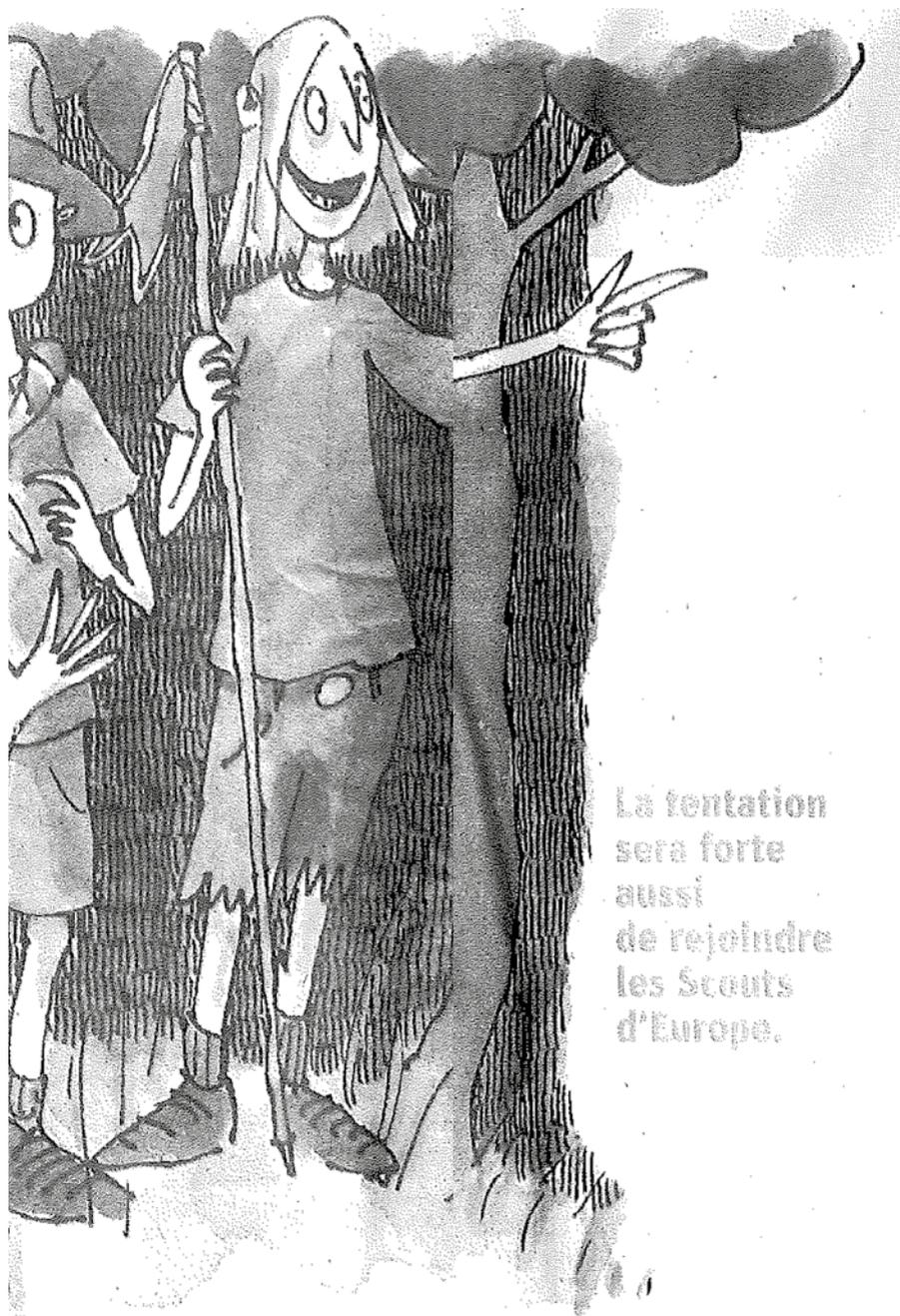
l'Eglise catholique institutionnelle pose de nombreuses questions à nos contemporains et qu'une mention "catholique" peut faire obstacle (un "effet d'écran", dit-on à la Fédé). Mais prendre ses distances avec l'Eglise ne nécessitait pas d'éliminer Dieu. La solidarité remplacera désormais Dieu, dans une parfaite horizontalité; il n'y a en fait plus rien de spirituel.

Est-il vrai que le nombre de scouts non catholiques soit une justification? Les musulmans, par exemple, choisissent volontiers les écoles ou les unités "avec Dieu". Allons-nous les pousser à former leur propre fédération scout, avec les mêmes craintes que celles ex-

primées par rapport à la naissance d'écoles musulmanes? Les incroyants sont-ils freinés? Il existe pour ceux qui le souhaitent les Scouts et guides pluralistes et nous ne sommes pas dans un secteur où il faille concurrencer qui que ce soit.

Est-il vrai que le manque d'aumôniers soit une raison? Depuis longtemps existent les ANF (animateurs à la foi) laïcs. Mais a-t-on investi dans cette animation ou était-elle en voie de liquidation?

Mais au-delà des questions, les changements ne sont nullement la simple "reformulation" annoncée, ni même une banalisation laïque. L'impact est



La tentation
sera forte
aussi
de rejoindre
les Scouts
d'Europe.

plus grand sans qu'on en ait pris la mesure.

On nous vend ainsi le changement en disant que le cheminement spirituel a changé, se construirait désormais "de l'intérieur, en s'appuyant sur des références multiples". En traduction, cela signifie que le spirituel se construit de bric et de broc piqués ici et là au gré de rencontres plus ou moins fortuites. Or, précisément, la spiritualité est dans chaque tradition religieuse un ensemble cohérent. Le syncrétisme doit être dénoncé comme un danger intellectuel et critique. Parler "d'imposer une référence par en haut" parce qu'on cite Dieu est absurde dans ce cadre.

L'Évangile, aux yeux des chrétiens, ne pourra jamais être, comme annoncé par le président de la Fédération scout, "une référence parmi d'autres références structurantes". Et on perd précisément dans ce nuage flou toute réponse structurante, claire et située, pour les jeunes (qu'ils acceptent ou repoussent cette réponse).

Mais encore, la spiritualité se confinerait aujourd'hui dans la sphère privée. Exit Dieu pour autant? La religion "sans effet", confinée dans la sphère la plus privée possible, ne dérangeant personne – même pas le croyant – par rapport à la vie telle qu'on essaye de nous la faire croire "normale", par

rapport au devoir de jouir individuellement et sans frein, est une illusion. Si croyance il y a, elle implique une application de valeurs dans la vie – étant sauve la vie sociale commune et les valeurs universelles – encore qu'elles ne soient parfois universelles qu'à nos yeux, il suffit de penser à l'égalité homme-femme.

La version choisie pour la promesse est centrée sur l'épanouissement personnel. Le grand mot est lâché! "Je m'engage, à travers mon épanouissement personnel, social et spirituel, à vivre les valeurs de la loi scout." Nous sommes au cœur de l'individualisme: mon épanouissement. C'est exactement contradictoire avec la fraternité qui vise à trouver son épanouissement à travers d'abord celui de l'autre.

En plaçant ainsi l'individualisme comme une valeur spirituelle, nous sommes au cœur de la "sacralisation du moi", pour reprendre une expression d'un spécialiste du new age.

Enfin, ce nivellement par le bas n'est pas sans un autre effet potentiel, la création d'une nouvelle Fédération scout "catholique" affirmée. La question se pose sans doute pour certaines unités paroissiales ou liées à des collèges catholiques. La tentation sera forte aussi de rejoindre les Scouts d'Europe, dont je salue la qualité du scoutisme tout en interrogeant certaines prises de position religieuses "fortes" et l'accès aux jeunes parfois donné à des organismes critiqués, comme l'Opus Dei ou les Légionnaires du Christ.

Si une telle Fédération catholique devait se créer, comme il y a d'ailleurs des scouts orthodoxes ou protestants, elle sera de facto la cible privilégiée d'un catholicisme ultra. Loin d'assurer alors la rencontre avec l'autre et même, à mon avis, avec l'Autre, on refermera la porte à la fois sur un scoutisme simplement amputé de la spiritualité et sur un autre "ultra".

"La mention évoquant la recherche de Dieu dérangeait-elle donc à ce point?" demandait M^{re} Kockerols. C'est sans doute la vraie question et on commence à deviner la réponse.

« DANS LA DROITE LIGNE DE BADEN POWELL »

POLITIQUE DE JEUNESSE ET DE VIE ASSOCIATIVE

Épinglé

V'la les Touxes!

Animation. La Fédération Les Scouts Baden-Powell de Belgique a mis les petits plats dans les grands pour fêter son centenaire, ce samedi 21 avril à Namur. Les organisateurs attendent pas moins de 20 000 de leurs membres qui envahiront non seulement le centre mais aussi d'autres lieux de la capitale wallonne. "Nous avons résolument opté pour une vision d'avenir", explique la porte-parole du mouvement Annick Hoornaert. "C'est pourquoi tout tournera autour de la rencontre des membres de la Fédé et les Touxes, d'inquiétants personnages du futur dont un des grands traits est de cultiver un inquiétant individualisme. Comme cela tranche bien évidemment avec nos objectifs, la journée consistera à rendre ces Touxes plus sociables pour peut-être en faire des... scouts."

Tout cela se déclinera de diverses manières selon les différentes branches en des lieux bien précis: les Baladins à Terra Nova, les Louveteaux en haut de la citadelle, les Éclaireurs dans la ville et les Pionniers à Jambes. Cela sera souvent très déjanté, très fun, mais, comme le disent encore les organisateurs, "ce sera aussi l'occasion de marquer notre vitalité et de dire de dire à la société que nous pouvons apporter quelque chose de précieux à chaque jeune". C.Le

La phrase

"Dieu nous a placés dans ce monde merveilleux pour y être heureux et jouir de la vie."

Lord Baden-Powell

Le fondateur du scoutisme avait évidemment la foi mais il n'avait pas exclu de son mouvement ceux qui ne professaient pas la sienne ou qui n'en professaient aucune. Un beau message de fraternité...

► Samedi, la Fédération Les Scouts célèbre son centenaire à Namur en se tournant vers le futur.

► Entretien exclusif avec le président Jérôme Walmag.

Entretien Christian Laporte

Start. Les Scouts construisent demain... Pas de doute: c'est en envisageant résolument l'avenir que la Fédération Les Scouts (franco-phonie) Baden-Powell de Belgique (ex-FSC) marquera ce samedi à Namur le centenaire de son existence. L'occasion d'interpeller son président sur l'évolution du mouvement et sur ses mutations récentes.

Comment va la Fédération Les Scouts?

Plutôt bien. Nos propositions éducatives plaisent de plus en plus. Nous avons connu une progression de 15% de nos membres ces dix dernières années. Nous avons aujourd'hui 55 000 membres, ce qui témoigne d'un dynamisme certain de la Fédération dans le paysage des mouvements de jeunesse. On le doit à la volonté de mettre en avant les animateurs qui sont en quelque sorte les propriétaires de la Fédération. Si nous employons 55 personnes à notre siège ixellois, la Fédération reste surtout une structure de bénévoles qui utilisent des professionnels et non l'inverse. Et où la carte de la jeunesse et de l'innovation est mise en avant: deux tiers des membres du staff fédéral ont moins de 35 ans.

Quels sont les points forts de la Fédération aujourd'hui?

Les fruits du gros travail mené sur les valeurs et les sentiments d'appartenance. On n'est pas une galerie de costumés et on a vraiment un projet éducatif! Chaque année, on forme ainsi 2 500 animateurs pendant 3, 4 jours en nous inspirant encore et toujours des principes de base du scoutisme mondial...

Mais encore...

C'est la poursuite d'un objectif, c'est une méthode et des valeurs... Le scoutisme de base est relativement abstrait mais s'enrichit de ses implémentations locales. Le scoutisme sur la banquise n'est pas le même qu'on pratique au fond du Sahara mais le cadre général est bien le même: la réunion hebdomadaire reste un rendez-vous incontestable



Jérôme Walmag délivrera un message d'ouverture, ce samedi à Namur.

CHRISTOPHE BOITELS

sans parler des petits "hikes" (Ndllb: "petits camps") et bien entendu des camps annuels.

La Fédération s'est ouverte à la mixité depuis le début des années 70.

Pour ce qui est du modèle de co-éducation, cela se poursuit puisqu'il y a de plus en plus d'unités mixtes. Aujourd'hui, un tiers de nos membres sont des filles mais il y a un autre signe intéressant: le nombre de responsables féminines ne cesse de croître.

Où en est la mixité sociale ?

Il y a pas mal de chantiers en cours. Là aussi, l'évolution se poursuit; le taux de pénétration dans le monde des classes moyennes dépasse celui des classes populaires mais nous n'oublions pas cette dernière catégorie. Ces trois dernières années, les 15 nouvelles unités que nous avons créées se situent dans un environnement peu ou pas huppé. Et comme les unités sont généralement saturées, on en créera encore des nouvelles.

A Bruxelles, peut-on supposer ?

La demande y est énorme. La région va connaître une très forte croissance démographique qui nécessitera aussi la création de 75 nouvelles écoles. Les Scouts ne peuvent rester les bras ballants face à ces nouveaux défis.

Des unités fortement multiculturelles ?

Nous nous inscrivons de fait dans l'évolution sociologique de la Belgique et de Bruxelles, et cela devrait

se traduire par l'intégration de jeunes d'origine musulmane. Mais là encore, cela n'a rien de révolutionnaire. Nous rencontrons en permanence la différence et la mixité sociale: l'unité de Woluwe a ses spécificités par rapport à celle de Molenbeek, sans parler de celles de Liège ou de Chimay.

Cette grande autonomie est-elle compatible avec les fondamentaux ?

Nous encourageons une très grande autonomie des unités pour autant, évidemment, qu'elles restent dans un cadre scout. Sinon, ce n'est plus du scoutisme. L'autonomie est aussi de mise en matière de tranches d'âges et, bien entendu sur le plan spirituel. Certaines unités sont toujours rattachées à une paroisse ou à un centre culturel musulman mais sans en être dépendant.

Cela nous ramène au débat sur la fin de la référence à Dieu. Certains voient une menace de syncrétisme.

"Les Scouts d'Europe ne font pas du scoutisme mais en utilisent les méthodes sans en partager les objectifs. C'est un club de chrétiens."

Il n'en est pas question comme s'en rendront vite compte ceux qui suivent notre évolution en la matière depuis 2006, lorsqu'on a ouvert le chantier du spirituel. C'est depuis lors que nous sommes une fédération multiconfessionnelle. Dans ce domaine aussi, nous nous inscrivons dans les sillons tracés par l'OMMS. Tout ce qu'on a entrepris est dans la droite ligne de Baden-Powell. Le développement spirituel appartient au scoutisme qui encouragera ceux qui professent une foi à s'y inscrire mais dans le respect des autres courants. Cela le fondateur l'avait aussi prôné: anglican de conviction, il a ouvert le scoutisme à tous les chrétiens mais également aux spiritualités orientales et à tous ceux qui ne professent pas de foi.

Le débat sur l'abandon du "C" n'est pas terminé comme l'a montré une récente option dans "La Libre". Craignez-vous le départ de membres vers les Scouts d'Europe au profit chrétien plus affirmé ?

d'unités fonctionnent toujours ainsi mais quid de celles où il n'y en a plus? C'est à celles-là que nous pensons en imaginant de nouveaux outils de travail et de réflexion.

Selon la définition de notre Organisation mondiale qui est la seule habilitée et légitimée à juger ce qu'est scout ou pas - puisqu'elle a été créée par Baden-Powell - les Scouts d'Europe ne font pas du scoutisme mais en utilisent les méthodes sans en partager les objectifs. C'est un club de chrétiens incapables d'accueillir des unités musulmanes dans leur structure, même s'ils en prônent la création. Autre chose est de vivre le scoutisme en aidant les jeunes à devenir des citoyens autonomes et responsables dans un monde pacifique. Le scoutisme fut en outre un des tout premiers lieux du dialogue interreligieux; il y remonte aux années 1920. Et fut est resté un facteur de paix: après 40-45, les scout français et allemands se sont vite rapprochés et en Israël, les scout encourageaient la création d'unités palestiniennes. Enfin, chez nous, les cinq fédérations qui font du scoutisme, flamandes comme francophones, se retrouvent dans la coupole "Gaudisme et scoutisme" et belge et nourrissent les meilleurs contacts du monde, allant jusqu'à prendre des positions communes sur certains problèmes.

Reste que vos réformes ont surpris voire choqué certains!

Oui mais elles ont été approuvées à des majorités de plus de 90%, ce qu'on ne peut pas considérer comme un résultat étriqué.

Et il y a eu l'intervention de l'évêque francophone de référence, Jean Kocherols...

Il a voulu réactiver le débat avec l'Église. Nous sommes évidemment preneurs d'un dialogue avec les unités pastorales. Pourquoi avons-nous prôné le changement? Mais parce que ça faisait longtemps que notre modèle de base ne tenait plus: on peut le regretter mais l'Église ne peut plus assurer la présence d'un aumônier pour chaque unité. Qu'on se rassure: un certain nombre

DU CÔTÉ DES ORGANISATIONS

Appel aux OJ !	32
Le CJD recherche des membres pour son AG	33
Nouveau : une permanence en droits des étrangers	34
A Pâques, 400 patronnés se sont formés à l'animation	34
3 jours de folie pour les ados du patro !	35
JOC/JOEF : Une manifestation réussie et un début prometteur de la campagne « stop-répression »	35
Rap against repression	36
Attention au « volontourisme »	36
Revue de presse	37



Appel aux OJ !

Pour que vive cette rubrique, nous avons besoin de vous. Une annonce, un compte-rendu d'activités, un sujet qui vous tient à cœur et que vous souhaitez partager ? C'est avec plaisir que nous les publierons dans le CORRESPONDANCE.

Il en va de même pour les articles de presse qui parlent de vous.

Merci de les envoyer par la poste ou à l'adresse électronique suivante : correspondance@cjc.be

LE CJD RECHERCHE DES MEMBRES POUR SON AG

Une ASBL permet, entre autres, aux citoyens de faire reconnaître leurs sujets de préoccupation comme sujets de société à traiter au niveau de l'État.

Le Conseil Jeunesse Développement ASBL recherche de **jeunes membres de moins de 35 ans** pour entrer dans son **assemblée générale**.

Assemblée Générale

- 35

Le CJD recherche
des membres



En pratique :

Cet engagement en tant que membre vous demandera d'être présent (ou représenté) lors de notre **assemblée générale annuelle** qui se tient à Auderghem, généralement vers 18h un jour de semaine. Vous serez consulté pour donner **votre avis sur les orientations de travail**, dans le cadre de notre reconnaissance en tant qu'organisation de jeunesse et sur la gestion de l'ASBL. C'est aussi l'occasion pour vous de vous **initier à la vie associative**, du côté gestionnaire/créateur. Il est tout-à-fait imaginable de vous expliquer lors d'une formation ce que signifie être membre d'une ASBL, son fonctionnement, les obligations etc.

Que faisons-nous ?

Nous avons un service **droit des étrangers** qui a des **permanences** notamment à Auderghem, Saint-Josse, Koekelberg et au centre de Bruxelles.

Des **animations pour jeunes** sur des thèmes comme le bail, le budget, les documents de séjour des étrangers ou encore la nationalité.

Un répertoire de **documentation en ligne** (et en construction) sur la vie sociale des jeunes : leurs droits, leurs responsabilités, les outils que le droit met à leur disposition, les services... .

Comment ?

En accompagnant le jeune dans sa prise d'autonomie et d'émancipation, en travaillant avec lui ses stratégies face aux problèmes sociaux qu'il rencontre et en lui permettant de mettre en œuvre les compétences sociales adéquates face aux difficultés de la vie.

Notre finalité : une place pour chaque jeune dans la société.

Soyez persuadés que nous serons heureux de vous accueillir et n'hésitez pas à nous contacter si vous désirez plus d'informations ! Vous pouvez également consulter notre site web.

NOUVEAU ! UNE PERMANENCE EN DROITS DES ÉTRANGERS EST TENUE PAR LE C.J.D DANS LES LOCAUX D'INFOR JEUNES BRUXELLES

Vous avez des questions sur : le regroupement familial? Le droit au séjour ? Le statut d'étudiant étranger? Vos droits sociaux en tant qu'étranger ? Vous voulez devenir belge ?

Nous vous conseillons **le jeudi de 13h30 à 17h** dans les locaux d'Infor Jeunes Bruxelles situés **Rue Van Artevelde 155, 1000 Bruxelles**.

Plus d'infos :

02.660.91.42 – <http://cjdasbl.be>

A PÂQUES, 400 JEUNES PATRONNÉS SE SONT FORMÉS À L'ANIMATION !

Durant la première semaine de Pâques, ce sont près de 400 animateurs du Patro qui ont passé plusieurs jours à se former à l'animation, la gestion d'équipe, les responsabilités, la pédagogie de notre mouvement...

Des rencontres riches

Lors de ces formations, les rencontres entre animateurs vivant des réalités différentes participent à l'objectif formatif d'éducation permanente. Ils peuvent partager, confronter, critiquer, apprendre et repartir avec de nouvelles idées plein la tête.

Des formateurs experts

Une équipe de formation participe à cette transmission de savoirs. Grâce à leur expérience, à des contenus revus et corrigés chaque année pour être à la pointe, ils amènent ces jeunes recrues à être acteurs de leur formation. Ils les amènent ainsi à devenir des animateurs confiants et qualifiés, reconnus et brevetés.

Imane Bensalah

3 JOURS DE FOLIE POUR LES ADOS DU PATRO !

Durant trois jours, du 13 au 15 avril, une soixantaine de patronnés âgés de 14 à 16 ans se sont donnés rendez-vous à Malonne pour vivre un week-end d'animation organisé par la fédération : le Top. Celui-ci est ouvert à tous les adolescents, membres ou non de la fédération. L'occasion pour eux de vivre l'axe pédagogique spécifique que nous développons pour leur tranche d'âge : l'ouverture. Le Top leur permet de rencontrer des patronnés des quatre coins de Wallonie et de Bruxelles, de vivre des animations extraordinaires et des veillées de folie agrémentées de décors de feu. Une belle réussite pour cette session de Pâques, complète au niveau des participants. Le prochain Top aura lieu du 17 au 19 août à Malonne. Rendez-vous cet été !

Margot Moncousin

JOC - JOCF : UNE MANIFESTATION RÉUSSIE ET UN DÉBUT PROMETTEUR POUR LA CAMPAGNE « STOP-RÉPRESSION »

La manifestation contre les violences policières, qui a eu lieu le jeudi 15 mars 2012 à l'occasion de la Journée Internationale contre les brutalités policières, a été un grand succès avec plus de 500 personnes et un cortège très combatif aux multiples visages. Cette manifestation était organisée à l'initiative de la JOC, de la JOCF et d'une série de signataires (*) C'est sans aucun doute un très bon début. La question de la violence policière mobilise autant les jeunes et les mères de famille, que les militants, les étudiants et les habitants des quartiers qui refusent que la violence et l'impunité continuent. L'information a également été bien relayée par les médias.

Cette manifestation s'inscrit dans le cadre de la campagne « Stop-Répression » de la JOC. Une campagne contre la répression articulée autour de cinq axes : STOP au racisme dans la police, STOP à la répression des mouvements sociaux, STOP au tout sécuritaire, STOP au taser et au flashball et STOP au fichage généralisé.

Une série d'autocollants circulent actuellement pour présenter la campagne. Pour montrer que la matraque, le taser et le flashball ne sont pas des solutions, que les caméras et la surveillance ne font que renforcer la peur, que chaque violence de l'État est un déni de droit pour chaque citoyen et qu'aucune démocratie véritable et harmonieuse ne peut se développer sur ces bases.

Mais ce n'est qu'un début : pour pouvoir construire une campagne solide et surtout refuser ces violences, cette campagne a besoin de vous, de vos idées et de votre enthousiasme pour continuer la lutte. La JOC invite toutes celles et ceux qui le souhaitent à les rejoindre, à partager des pistes pour poursuivre le combat et à voir comment chacun et chacune peut s'intégrer dans l'action concrète. Témoignages, actions médiatiques, débats et comités de quartiers... les possibilités sont nombreuses ! On compte sur vous pour venir y réfléchir avec nous.

Infos et contacts au 0472/21.44.75 ou stop.repression.be@gmail.com.

* Signataires de la manifestation du 15 mars 2012 : La Ligue des Droits de l'Homme, ALS-EGA, Désobéissance Civile Belgique, Attac ULB, Vie Féminine Bruxelles, Parti Communiste, Ligue Communiste Révolutionnaire - Socialistische Arbeiderspartij, GSARA, CADTM, Jeunes Anticapitalistes, asbl Déclik, Action pour la Paix, Jeunes CSC Bruxelles, Parti Socialiste de Lutte - Linkse Socialistische Partij, Egalité, Étudiants FGTB ULB, Mouvement Ouvrier Chrétien Bruxelles, African Socialist International, ASBL Joseph Jacquemotte, Mouvement International de la Réconciliation et l'Internationale des Résistant-e-s à la Guerre.

RAP AGAINST RÉPRESSION

Un grand concours de musiques urbaines sur la thématique des répressions, ouvert à tous les artistes, sera organisé samedi 26 mai, de 14h00 à 22h30 à Namur.

Les deux gagnants se verront offrir la possibilité de venir jouer lors d'un grand festival musical et militant contre les répressions qui aura lieu à Liège en octobre 2012. Le concours sera suivi de plusieurs concerts en soirée avec notamment, BTH, FAKIR... et d'autres artistes à confirmer. Chaque artiste/groupe disposera d'environ 15 minutes sur scène pour présenter de trois à quatre morceaux, dont au moins un se rapportant à une des thématiques de la campagne.

Le concours aura lieu à l'Espace Laloux, Allée du Parc Reine Astrid, 2 à Jambes (Namur) – La salle est très facilement accessible à partir de la gare de Jambes.

Tu peux t'inscrire à ce concours jusqu'au 11 mai 2012 via l'adresse : stop.repression.be@gmail.com

En savoir plus : Consultez le site Internet de la campagne : www.stop-repression.be

Rejoins le groupe «Stop Répression» sur Facebook ou contacte le 0472/21.44.75

SERVICE VOLONTAIRE INTERNATIONAL ASBL : LE «VOLONTOURISME OU TOURISME HUMANITAIRE»

Depuis sa création, le SVI cherche à informer le public sur les dérives néfastes du «volontourisme» géré par des agences commerciales qui vendent la solidarité et la pauvreté comme de nouvelles attractions touristiques pour des sommes souvent exorbitantes.

Vincent Dalenneau, responsable d'une ONG en Cambodge, nous a transmis son article sur ce sujet et qui confirme nos craintes.

Procurez-vous l'article auprès du Service Volontaire International a.s.b.l / International Volunteer Service,
8/142 Boulevard de la Woluwe – 1932 Woluwe Saint Etienne

Tél. 02/888.67.13

E-mails : info@servicevolontaire.org ou coordination@servicevolontaire.org .

JEUNESSE, SANTÉ ET CUISINE « MASTERCHEF »

WAREMME -

Sur la vague de la mode cuisine, Jeunesse et Santé a organisé une journée « Masterchef ». Initiation aux petits plats et découverte des aliments.



La société surfe sur la vague commercio-télévisuelle de la cuisine. Jeunesse et Santé, le mouvement de la Mutualité chrétienne, aussi. Dernièrement, elle organisait un stage dans les locaux primaire de l'école Saint-Louis. Avec cette journée « Masterchef, l'objectif n'est pas de devenir un futur étoilé. Mais bien de réaliser des petits plats sympas pour les plus grands, d'appréhender les fruits et les légumes pour les plus jeunes. *« C'est notre deuxième activité sur le thème, explique Marine de Valeriola, responsable de la section Hannut-Waremme. Nous avons eu près d'une centaine d'enfants pour chaque organisation. Cela plaît et amène du monde. Et nous avons l'impression que les enfants suivent ce type d'émissions pour les plus grands à la télé »*. En trois groupes d'âges, des Petits Moussets (3-5 ans) aux Aventuriers (11-14 ans) en passant par les Galopins (6-10 ans), place donc à la cuisine sous toutes ses formes.

« Nous voulons approcher la cuisine. Découvrir les fruits et légumes avec les petits, les goûts, les textures. La base de la cuisine, c'est aussi l'amusement » commentent ensemble Marine, Chloé, Fanny, Olivier, Rémy et les autres animateurs.

Pour les petits, le fil conducteur d'une histoire les immerge dans l'imaginaire, sur les traces de ces fruits et légumes. Pour les grands, menu complet, avec démo par un chef pro pour les orienter, les guider, les conseiller. Entrée, plat, dessert : tomates-crevettes et roulés de saumon fumé, feuilleté de dinde au fromage – purée, tiramisu ! Et après-midi, création sur le thème des cuisines du monde. Entre approche pratique, didactique et ludique, le menu prend forme. Avant de déguster. Petits et grands ont mis les mains à la pâte s'amuse en cuisine. Certains ont même un entraînement à la maison. Le chef pro a placé la barre très haut, mais de manière simple pour l'après-midi aussi : déco personnalisée avec glaçage au cornet d'un millefeuille de spéculoos à la crème pralinée. Tout un programme gourmand pour ponctuer une journée très gourmande.!

Jeunesse et Santé. www.jsliege.be 0479.379.106.

Jacques LEMOINE (L'Avenir)

LES GUIDES SONT LÀ !



L'Association des Guides Catholiques de Belgique va bientôt fêter ses 100 années d'existence. Les GCB comptent près de 23.000 membres dans les 3 Communautés et proposent une animation ouverte et multiple dès l'âge de 5 ans. Présentation de ce mouvement de jeunesse par Laurence Tenaerts, chargée de projets aux GCB.

Garçons et filles de toutes origines sociales et culturelles fréquentent nos activités hebdomadaires et vivent également un camp d'été d'une dizaine de jours, en Belgique ou à l'étranger. Aujourd'hui, plus que jamais, notre objectif est d'offrir aux jeunes un projet éducatif qui leur permettra de devenir des CRACS, citoyens responsables, actifs, critiques et solidaires.

Un projet pédagogique citoyen

L'éducation par l'action est à la base du guidisme, car les jeunes sont amenés à vivre des expériences durant lesquelles ils sont confrontés à la réalité. Ils vont donc apprendre à devenir **responsables**, non seulement vis-à-vis d'eux-mêmes mais aussi envers le groupe et acquérir les compétences nécessaires à la réussite d'un projet commun. La vie en groupe est alors vécue comme apprentissage de la vie sociale, du partage, du dialogue et de la critique constructive. Dans une démarche de mixité et donc de coéducation, nous voulons leur permettre d'accéder à des responsabilités sans être enfermés dans des rôles sociaux ou des modèles traditionnellement masculins ou féminins.

Notre mouvement propose des **valeurs** que nous voulons mettre en avant à travers toutes les tranches d'âge comme la solidarité, l'ouverture à tous, la recherche de sens et la spiritualité, la consommation responsable et le respect de l'environnement. Nous avons mis en place des **Secteurs** qui sont en adéquation avec cet idéal.

■ **Le Secteur Une Place Pour Chacun** : les GCB se veulent un Mouvement ouvert à tous et nous souhaitons rendre nos activités accessibles au plus grand nombre, même aux jeunes issus de milieux défavorisés. Ce Secteur aborde aussi des thèmes comme l'interculturalité et la mixité sociale.

Concrètement, au niveau de la fédération, il existe une cotisation sociale pour les enfants et les Unités socialement et/ou financièrement défavorisés. Les Unités peuvent aussi mettre sur pied des actions ponctuelles comme l'organisation d'un goûter dans un centre d'accueil de réfugiés.

■ **Le Secteur Développement** concerne les relations Nord-Sud et permet à nos jeunes d'animer des enfants aux quatre coins du monde ou de participer à un chantier international.

■ **Le Secteur International** concerne l'interculturel et les échanges entre guides du monde.

■ **Le Secteur Reine Astrid** favorise l'intégration de jeunes porteurs de handicaps, soit dans des groupes composés essentiellement de ces jeunes soit dans des groupes de jeunes enfants valides.

■ **Le Secteur Vert** a pour mission de mener nos Unités et nos membres « Vers un Environnement Respectueux de la Terre ». Les GCB mettent donc l'écologie et le Développement durable au centre de leurs préoccupations.

■ **Le Secteur Sens et Foi et le C des GCB** : notre Mouvement est d'origine catholique et garder le « C » dans notre nom n'est pas une décision anodine mais bien un choix de base qui enracine et inspire la dimension spirituelle (un des 5 piliers de l'intuition fondatrice de Baden Powell), qui s'ouvre aux animés à travers une recherche de sens éclairée, entre autres apports, par la proposition du message de Jésus-Christ. Comme « Cathos » signifie « universel », nous avons choisi une identité chrétienne ouverte et accueillante envers ceux qui ont d'autres convictions, religieuses ou non. Nous prôtons une réflexion sur le sens et proposons un message de foi sans l'imposer et dans le respect des convictions de chacun. Des animations, des personnes-ressources permettent des temps d'expérience, d'intériorité, d'échanges et de célébration pour découvrir, approfondir, chacun et ensemble, la dynamique positive des GCB porteuse des valeurs fondamentales dans toute vie humaine comme la solidarité, l'amitié, l'entraide, le respect, la nature.

Une animation et un encadrement de qualité

Tous nos animateurs sont bénévoles et donnent sans compter de leur temps pour aider les jeunes à devenir des CRACS. Ils s'investissent toute l'année pour encadrer et animer les jeunes en leur faisant vivre une grande diversité d'activités (jeux, veillées, activités créatives et sportives, activités nature, projet...). Leur **engagement** est important et leur **responsabilité** énorme ! Ils sont soutenus dans leur fonction par les **chefs d'Unité, les cadres régionaux et fédéraux**, qui

sont eux aussi des bénévoles. Ils peuvent également compter sur une structure professionnelle, au service de la fédération, qui met gratuitement des outils pédagogiques à leur disposition.

La fédération propose à leurs animateurs un cursus de formations qui aboutit à un **brevet d'animateur** reconnu par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Elle met continuellement l'accent sur les formations des animateurs afin que ceux-ci acquièrent des compétences qui sont quasi celles de professionnels. Cette démarche est importante car un animateur formé est un gage de qualité pour tous et surtout pour les parents qui nous confient leurs enfants.

Mais la fonction d'animateur ne s'arrête pas à l'animation, loin de là. La relation humaine qu'il entretient avec le groupe de jeunes est forte et basée sur la confiance. Il est toujours là pour proposer des moments d'écoute, pour rassurer, pour consoler, pour encourager. Il ne se substitue aucunement aux parents mais offre aux jeunes des moments relationnels forts, d'échange et de partage, et surtout la possibilité de prendre conscience de leurs qualités afin de s'épanouir pleinement dans leur vie guide comme dans leur vie personnelle.

Les GCB font partie des mouvements de jeunesse agréés par la **Fédération Wallonie-Bruxelles** et sont membre du **Conseil de la Jeunesse Catholique**. Le Mouvement est aussi un organisme de formation certifié. Le Secteur **Relex** représente les GCB auprès des instances officielles et politiques et veille aussi à l'image et à la visibilité de notre Mouvement.

Laurence Tenaerts



© GCB

SCOUTS ET GUIDES : 180 VÉLOS SOUS LE SOLEIL

La 26^e édition des “24 heures vélo du Bois de la Cambre” s’est achevée dimanche midi comme elle avait démarré la veille : sous un généreux soleil printanier. Près de 10 000 jeunes, âgés de 8 à 25 ans, issus de tous les horizons, se sont retrouvés dans la capitale pour le plus grand rassemblement annuel de guides et de scouts en Belgique. Le principe ? Chaque groupement inscrit un (ou plusieurs) vélo qui doit parcourir un maximum de fois le circuit asphalté qui encercle le lac du Bois de la Cambre. Au total, les participants parcourent ainsi près de 100 000 km ! Les jeunes doivent puiser dans leurs ressources physiques et mentales pour passer outre les conditions météorologiques, la fatigue, les pépins mécaniques, etc. Au-delà du challenge à relever, l’objectif des “24 heures vélo” est également de sensibiliser les jeunes au développement durable et à l’alternative que représente le vélo comme mode de déplacement. Cette année, 180 vélos ont pris le départ de la course. “*Le week-end a été très beau et aucun incident n’est à déplorer*”, se félicite Aurélie Tibbaut, responsable de la communication. A l’issue de la course, trois classements sont établis : la vitesse pour les vélos scouts (garçons), la vitesse pour les vélos guides (filles) et la vitesse pour les vélos folkloriques. Ces vélos ajoutent une touche d’originalité à l’épreuve : il s’agit de grands chars constitués de vélos soudés ; ils sont recouverts de papier mâché, de planches, de plastique... et décorés selon le thème de l’édition qui, cette année, était “un esprit scout dans un corps sain”. Pour cette 26^e édition, ce sont la troupe du Hibou (Crainhem, vitesse garçons), la Compagnie de Linkebeek (vitesse filles) et le poste Tom Dooley (Braine-l’Alleud, vitesse vélos folkloriques) qui sont arrivés en tête.

St. Bo.

EN RUE CONTRE LES VIOLENCES POLICIÈRES

▶ Environ 400 personnes se sont réunies pour demander : "qui nous protège de la police ?"

▶ Impression ou réalité, le thème des violences policières a été très présent ces derniers temps dans l'actualité. On aura retenu, fin de l'année dernière et début de cette année, les nombreuses plaintes pour maltraitements policières à la suite des émeutes de Matonge ou le cas de Sara, molestée à Schaerbeek pour avoir organisé une soirée un peu trop bruyante.

La Ligue des droits de l'Homme s'en est d'ailleurs récemment inquiétée à la suite de l'augmentation sensible du nombre de témoignages qui lui arrive. L'organisation appelait, pour l'occasion, la justice à sanctionner les policiers violents,

ces dossiers étant souvent classés sans suite.

HIER, CE N'EST PAS AUTRE chose que clamait entre 400 et 600 manifestants, réunis au départ de la place De Brouckère, à l'occasion la journée internationale contre les brutalités policières. "La police nous protège. Mais qui nous protège de la police ?", s'exclame un militant des JOC (Jeunes ouvrières chrétiennes), à l'initiative de la protestation. "Il y a de plus en plus de violences policières dans les manifs, dans les quartiers auprès des jeunes, mais aussi parfois auprès de mères de famille", poursuit-il. "C'est un cercle vicieux mis en place par le

monde politique. Face au désespoir, à la peur, à la pauvreté, la réponse est plus de police, plus de violences, plus de caméras de surveillance, etc. Ce n'est pas une bonne réponse", conclut Thomas Englert.

Les organisateurs se défendent pour autant de vouloir stigmatiser les services d'ordre. "La police n'est pas l'ennemi. Il ne s'agit

pas de la calomnier mais de dénoncer un système et un climat de plus en plus répressif. Beaucoup de jeunes ont témoigné à propos de violences policières. Nous demandons un meilleur contrôle des dérives de la police", explique Jérôme Laurent, de JOCF (jeunesse ouvrière chrétienne féminine). Les principales revendications du rassemblement étaient une lutte accrue contre le racisme dans la police, la diminution de la répression des mouvements sociaux. Le "tout sécuritaire", l'utilisation des taser et flashball étaient également pointés. La protection des libertés (lutte contre les caméras, portiques, etc.) est réclamée. La manifestation s'est terminée sans incidents place Fontainas vers 20 h.

"Nous demandons juste un meilleur contrôle des dérives de la police"



▶ Les organisateurs se défendent de vouloir stigmatiser les services de police. © PHOTO NEWS

LES RÉPRESSIONS POLIÉRES, TOUJOURS D'ACTUALITÉ

BRUXELLES La Jeunesse Ouvrière Chrétienne (JOC) et la Jeunesse Ouvrière Chrétienne féminine (JOCF) ont manifesté hier contre les violences policières, dans le cadre de la journée internationale contre les brutalités policières. Selon ces organisations, les témoignages de violences se multiplient et leurs auteurs sont rarement poursuivis ou condamnés. «La police n'est pas l'ennemi. Il ne s'agit pas de la calomnier mais de dénoncer un système et un climat de plus en plus répressif», a expliqué Véronique Laurent de la JOCF. La manifestation s'est tenue place De Brouckère et s'inscrit dans le cadre de la campagne «Stop Répression». Cette campagne propose cinq



Belga / T. Kruijs

axes d'action et de réflexion: la lutte contre le racisme dans la police, la répression des mouvements sociaux, le «tout sécuritaire», l'utilisation des tasers et flashball et la protection des libertés.

/// www.stop-repression.be

LA JOC LUTTE CONTRE LA RÉPRESSION UNE MANIFESTATION CONTRE LES VIOLENCES POLICIÈRES

Non au racisme dans la police. Non à la répression des mouvements sociaux. Non au tout sécuritaire. Non aux tasers et flashball. Protection des libertés. Voilà en quelques mots le combat permanent de la JOC qui lance une vaste campagne contre la répression d'État.

Racisme, violence, arbitraire, abus de la police... Pas évident pour les jeunes issus des quartiers populaires qui les vivent au quotidien. Public cible de la Jeunesse Ouvrière Catholique (JOC), qui n'a de catholique aujourd'hui que le nom, lance une vaste campagne sur la répression. «Nous sommes partis du constat que de nombreux jeunes se plaignaient de manière récurrente des méthodes de la police», raconte Jalil Bourhidane, permanent de la JOC de Bruxelles. «En outre, lors des manifestations, la police a fait usage de la force envers des manifestants pacifistes, parmi lesquels se trouvaient des membres de la JOC, et ce, plusieurs fois.» L'idée germe alors de comprendre les causes de cette répression et très vite, les membres de la JOC se rendent compte que le problème est plus vaste. Après de longs mois de travaux et de recherches, la JOC met en évidence 5 axes sur lesquels travailler et ne parle plus de répression uniquement policière mais de répression d'État. «Le désespoir social alimenté par les gouvernements et leur austérité nourrit la peur qui sert à son tour à justifier toujours plus de police ainsi qu'une police toujours plus armée et donc plus violente,» confirme Jalil. Le 1er axe est la répression politique. «Ce sont les répressions des militants lors des manifestations. Les autorisations pour pouvoir manifester sont difficiles à obtenir. On dénombre de plus en plus d'arrestations préventives, celles-ci sont pourtant interdites par la loi belge car elles sont discriminatoires.» Autres axes: le refus du tout-sécuritaire et le combat contre le sur financement du tout sécuritaire.

Farah Mahieddine



Police

Une manifestation contre les violences policières

La Jeunesse Ouvrière Chrétienne (JOC) et la Jeunesse Ouvrière Chrétienne féminine (JOCF) ont organisé ce jeudi à Bruxelles une manifestation nationale contre les violences policières, dans le cadre de la journée internationale contre les brutalités policières. Selon ces organisations, les témoignages de violences se multiplient et leurs auteurs sont rarement poursuivis ou condamnés. (Belga)

Manifestation contre la violence policière

La JOC a participé à la Journée Internationale contre les brutalités policières, la manifestation a ainsi servi de plateforme pour mettre en évidence les cas de violence de la police. «Un de nos axes est la discrimination opérée par la police envers certains publics. Les études le montrent, les jeunes et les personnes issues de l'immigration sont victimes du zèle de la police. Dernier combat, le refus des armes non létales des policiers. Alternatives aux armes à feu, elles sont utilisées pour arrêter un suspect. Or, ces armes ont causé des blessés graves et des morts, et elles sont utilisées dans des situations où l'usage d'armes à feu n'est pas nécessaire.»

www.stop-repression.be

« LA MORT D'ILIAZ TAHIRAJ EST INSTRUMENTALISÉE PAR LES POLITIQUES »

La Jeunesse Ouvrière Chrétienne (JOC) dénonce dans sa campagne STOP-répression la récupération politique de la mort d'Iliaz Tahiraj, le superviseur de la Stib décédé suite à une agression. *"Les politiques répondent à côté de la plaque"*, dénonce Antoine Roisin, permanent à la JOCF bruxelloise.

La campagne STOP-répression, organisée par la Jeunesse Ouvrière Chrétienne (JOC), dénonce l'instrumentalisation politique de la mort d'Iliaz Tahiraj, le superviseur de la Stib, décédé le samedi 7 avril suite à une agression.

" La mort de monsieur Iliaz Tahiraj est une tragédie. Nous sommes solidaires avec sa famille, ses amis et ses collègues. La colère et le mouvement de grève sont légitimes ", tient tout d'abord à rappeler Antoine Roisin, permanent à la JOCF bruxelloise. *" Mais la réponse politique à l'événement tragique de ce week-end n'apporte pas de réelles solutions aux demandes des travailleurs. "*

Pour rappel, Joëlle Milquet, Ministre de l'intérieur, a formulé plusieurs mesures dont l'affectation de 400 policiers supplémentaires à la sécurisation des transports en commun à Bruxelles. *" Face à cette violence, le politique répond par plus de portiques, plus de caméras, plus d'agents. Mais c'est démesuré. Le recours au tout sécuritaire a comme seul effet de renforcer ce cercle vicieux qui engendre à son tour une violence plus forte, plus habituelle et moins visible. "*

Et cette situation n'est pas nouvelle : *" Depuis des années, ils mènent ces politiques sécuritaires, pourtant les agressions et les faits de violence dans les transports ne font qu'augmenter. Ils refusent de s'attaquer aux causes structurelles de la violence : la répression et le prix des transports qui créent un climat de tension autant chez les usagers que chez les chauffeurs. "*

Le collectif dénonce donc les plans d'austérité qui se succèdent au sein de la Stib depuis des années. *" En deux ans, les budgets consacrés aux transports bruxellois ont été rabetés de dizaine de millions. On a pourtant trouvé sans problème 30 millions d'euros pour la police et 50 millions pour l'installation des portiques. Les premières victimes de ces coupes drastiques sont les travailleurs et les usagers : la dégradation des conditions de travail pour les uns, l'accès toujours plus difficile et plus cher pour les autres. "*

La solution, selon Antoine Roisin, serait d'instaurer la gratuité dans les transports en commun : *" certaines villes comme Hasselt ou Châteauroux proposent déjà de se déplacer gratuitement et la violence et l'insécurité sont en baisse. "* Un message avant les élections communales d'octobre 2012 ?

Hadrien Bonney (st.)

MORT D'ILIAZ TAHIRAJ : « STOP À LA RÉPRESSION ET À LA RÉCUPÉRATION POLITIQUE »

BRUXELLES -

Stop à la récupération politique de la mort d'Iliaz Tahiraj, l'agent de la STIB ; stop à la répression, elle n'engendrera qu'une violence plus forte encore... Le point de vue de la JOC Bruxelles. L'association lance une campagne contre « la dérive sécuritaire ».



Stop à la répression... A la veille **d'arrêts de travail programmés ce jeudi** dans tous les transports en commun du pays, c'est le slogan de la campagne lancée par **Jeunesse ouvrière chrétienne (JOC, qui dépend du MOC)**.

Un pavé dans la mare. Car si l'association se déclare solidaire avec la famille, les amis, les collègues d'Iliaz Tahiraj, si elle trouve légitime la colère et le mouvement de grève, pas question, dit-elle, « de céder à l'émotion pour légitimer le tout sécuritaire ».

En toile de fond, **les mesures prises** pour renforcer la sécurité dans les transports en commun de la capitale. Soit 400 policiers supplémentaires et des pouvoirs de contrôle renforcés pour les agents de la STIB. Une dépense qui fait grincer des dents.

« Il n'y a pas d'argent pour l'enseignement, on supprime des subventions pour les abonnements étudiants, et en deux ans, les budgets consacrés aux transports bruxellois ont été rabotés de dizaines de millions, déplore l'association. Mais on a pourtant trouvé sans problème 30 millions d'euros pour la police. »

Une réponse sécuritaire qui n'aborde pas la véritable cause du problème : la défense d'un service public de qualité, analyse la JOC. Qui cite un exemple.

« Pour l'installation des portiques, on dégage un budget de 50 millions d'euros. Les usagers, eux, ne bénéficient pas de ces dépenses. Les tarifs ne font qu'augmenter. »

Des coupes drastiques et des mesures dont les premières victimes sont les travailleurs et les usagers, tant en terme de conditions de travail que d'accès aux services, affirme la JOC.

« L'usager est obligé de payer avec de l'argent qu'il n'a pas, le contrôleur doit lui appliquer une politique même s'il la sait injuste. Chacun est coincé dans la tension. De la tension à la violence, il n'y a qu'un pas. »

À la clé, un effet boule de neige évident, remarque l'association. Car répondre à la violence par une hausse du nombre de portiques, des caméras ou des agents renforce un cercle vicieux « qui engendre à son tour une violence plus forte, plus habituelle et moins visible ».

Un constat qui, à l'approche des élections communales, devrait faire réfléchir les partis ; on est loin du compte, regrette la JOC.

« Tous se bousculent pour promettre la solution la plus sévère, fuyant ainsi leur propre responsabilité. Depuis des années, ils mènent ces politiques sécuritaires, pourtant les agressions et les faits de violence dans les transports ne font qu'augmenter. »

Pour l'association, il y a donc clairement instrumentalisation politique d'un événement tragique.

« Nous ne pouvons pas rester silencieux. La surenchère sécuritaire n'est pas une solution mais une partie du problème. »

EPINGLÉ POUR VOUS

.....

Cette revue de presse est constituée d'une sélection d'articles autour de thématiques qui concernent directement ou indirectement les organisations de jeunesse : l'enfance, les jeunes, l'aide à la jeunesse, la vie associative, la société multiculturelle, l'emploi dans le secteur non marchand, l'Eglise en société...

EVÊQUES ET FIDÈLES DE LA BASE SE MOBILISENT CONTRE LA CRISE

LB 26-3-12

► Leur appel commun vise aussi à assurer une action commune sur le terrain.

Un événement est passé inaperçu en raison de la tragédie de Sierte, mais n'en est pas moins important: la hiérarchie catholique belge et les représentants de la base, le Conseil interdiocésain des laïcs et l'interdiocésain Pastoral Betrad ont lancé récemment un appel commun à réagir d'urgence à la crise en vue de "construire un monde équitable et humain". Pas un coup de gueule qui fait un "buzz" et puis s'en va, mais l'expression de la volonté qu'ils entendent

retrousser leurs manches ensemble. L'appel n'a pas été lancé par hasard en un lieu emblématique du centre de Bruxelles, en l'occurrence au centre Poverello, aux abords du quartier des Marolles et de la Gare du Midi. On se rappellera que dans ses différents messages de Noël, tout en condamnant les excès de milieux financiers, l'archevêque de Malines-Bruxelles, M^{gr} Léonard, avait insisté sur la nécessité de trouver de vraies solutions pour sortir de la crise. Un point de vue partagé par tous les évêques.

Les collègues d'André-Joseph Leonard en charge des questions sociales, M^{gr} Aloys Josten et M^{gr} Luc Van Looy, n'ont dès lors pas été insensibles à l'appel du président du Conseil interdiocésain des laïcs, Peter Annegarn, à

l'élargir afin d'être une interpellation de l'ensemble des catholiques. Et aussi à le compléter de manière concrète sur le terrain. Tant du côté francophone que néerlandophone, ce qui fait que Josian Capriens, la présidente de l'IFB, l'a aussi fait sien. C'est donc ensemble que les précités ont clamé leur indignation face à "une pauvreté de moins en moins acceptable mais aussi, face au libéralisme exacerbé qui, par des pratiques dangereuses et injustes, brisent l'unité sociale fondée sur le vivre ensemble, excluent du minimum vital, paupérisent et sacrifient des couches sociales pour le bénéfice de quelques-uns". "Nous ne voulons pas rester seuls", explique Peter Annegarn, le président du CIL.

"C'est pour cela que nous avons voulu lier associer nos amis flamands qui nous ont

rejoints très vite pour cette prise de responsabilité commune".

"La crise n'est pas qu'économique, financière et bancaire", a remarqué M^{gr} Josten qui plaide pour que "tous s'engagent dans une éthique du plus vibrant, privilégiant ce qui rend vivant par opposition à ce qui est mortifère. L'interpellation à la solidarité se fait urgente et s'adresse à tous. Des initiatives doivent venir de chacun, chaque chrétien doit se sentir interpellé à agir, en plus des actions venant du secteur associatif et des décideurs politiques".

Le Conseil interdiocésain des laïcs y reviendra lors de son assemblée générale à Louvain-la-Neuve. En outre, dans chaque diocèse, il existe des initiatives et des projets qui mettent déjà en œuvre des engagements concrets

pour rétablir dans leur dignité des hommes et femmes, moins chanceux.

A Bruxelles, par exemple, l'Église soutient le projet Bethlehem qui met des biens immobiliers ecclésiaux à des conditions très démocratiques à la disposition des habitants défavorisés alors qu'à Tournai, l'ASBL Utopie assure un dépannage alimentaire et recolle aussi des meubles et des vêtements pour assurer certains dépannages.

Dans le diocèse de Namur, chaque année une région pastorale défavorisée est mise en exergue et même dans le riche ou préendu tel Brabant wallon, une association comme l'Ouvre-boîtes fait œuvre très utile à Nivelles et ses environs.

C. Le

CES JÉSUITES QUI LUTTENT POUR LES RÉFUGIÉS

LB 16-4-12

► "En question" a sorti son numéro 100 mais Avec est sur le terrain depuis 32 ans.

Récemment, la hiérarchie ecclésiale et les deux grandes associations de laïcs belges ont lancé un appel à plus de solidarité avec les démunis. L'Église montre de nouveau là une option préférentielle pour les pauvres mais il serait injuste d'avancer que plus rien ne se faisait à cet égard. Un exemple parmi d'autres? C'est le Centre Avec créé en 1980 qui vient de sortir le centième numéro de sa revue "En question". Une revue trimestrielle qui propose des dossiers thématiques sur des thèmes de société en faisant appel à des auteurs éclairés qui allient l'analyse à la connaissance du terrain. Le numéro 100 sort du lot puisqu'il balade le passé tout en demandant à une série d'experts d'envisager l'avenir. En 1980, le Centre Avec est né d'un petit groupe de jésuites qui répondaient à une impulsion donnée par une assemblée générale de leur Ordre qui insistait sur l'importance de "la promotion de la justice". Dans beaucoup de pays, la Compagnie disposait déjà de "Centres de recherche et d'action sociales". On

lança une initiative similaire pour la Belgique francophone et le grand-duché de Luxembourg. Les débuts furent modestes et assez informels. D'emblée, implanté à Schaerbeek, il avait incité ses membres à s'investir dans le combat antiraciste et dans la problématique de l'immigration notamment avec le Mouvement contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie.

En 1988, le Centre connut une seconde naissance dans de nouveaux locaux avant de se muier en ASBL en 1996. Présidé par Isabelle Gaspard, son conseil d'administration développa largement ses activités. Loin de se replier sur le monde catholique, le Centre rejoignit plusieurs réseaux pluralistes. Pour la défense des demandeurs d'asile, il a participé à plusieurs coordinations et, depuis 2002, Avec fait partie du Forum Asile Migrations.

Il est aussi membre de la plate-forme Extrême Droite, non merci et de la Coordination nationale pour la paix et la démocratie.

Dans le monde chrétien aussi, il a participé à la

mise sur pied de plusieurs rassemblements et continue son action au sein de la plate-forme Chrétiens Solidaires en collaboration avec notamment Justice et Paix, Vivre Ensemble, et Entraide et Fraternité. Dès le début, le Centre Avec a organisé des conférences et collabore à plusieurs séminaires et colloques coorganisés avec les universités de Louvain et d'autres mouvements.

Le Centre organise aussi des "retirades sociales" de trois jours (immersion dans des services divers, évaluation et réflexion).

Enfin, Avec a assuré plusieurs publications dans diverses revues (Revue nouvelle, Missio, Politique, Proje...). Sans oublier "En question". Son numéro 100 permet aussi de faire plus ample connaissance avec le nouveau directeur du Centre, Frédéric Kottier.

Christian Laporte

→ Rens.: Centre Avec, tél.: 02.738.08.28. Ou: secretaariat@centreavec.be

LA SOLIDARITÉ EST INSCRITE DANS L'ADN DES CHRÉTIENS



■ CRISE.

Les chrétiens peuvent faire partie de la solution par leur mobilisation.

Certains ont du mal à conserver leur emploi et disposent de moins de ressources pour assurer leur quotidien, tandis que d'autres voient leurs revenus augmenter. Le Conseil Interdiocésain des Laïcs (CIL) appelle les chrétiens à se mobiliser face à la montée des inégalités. Un seul cri de ralliement : engagez-vous !

Ils ont parlé d'une seule voix, pour s'indigner, interpeller, mobiliser. Le 15 mars dernier, le CIL (Conseil Interdiocésain des Laïcs), son équivalent flamand IPB et les évêques de Belgique lançaient un vaste appel à la construction d'un monde équitable et humain. L'intervention se veut citoyenne et chrétienne. En pointant les pratiques dangereuses et injustes d'un libéralisme «*exacerbé*», elle n'hésite pas à mettre en cause un système économique qui brise la solidarité, qui exclut du minimum vital les plus défavorisés, qui précarise et paupérise les couches sociales les moins nanties.

On dira que cela n'est pas vraiment neuf. De Jean-Paul II à Benoît XVI, les textes officiels de l'Église qui parlent d'économie, de justice sociale ou d'écologie sont nombreux. Mais ils restent peu connus de l'opinion publique, ainsi que des chrétiens. Ces interpellations, parfois très fortes sur l'esprit du capitalisme, semblent secondes par rapport aux questions de mœurs et d'éthique individuelle qui font le plus souvent la «*Une*» des médias.

Il ne faudrait pas seulement en rejeter la responsabilité sur les médias. L'Église elle-même est plus réactive au quotidien sur les questions de morales individuelles

que sur les questions de politique économique et sociale. L'intervention récente du CIL aura-t-elle davantage de portée en Belgique dans les mois qui viennent ?

S'INDIGNER ET SE MOBILISER

Il y a aujourd'hui un élément neuf, et d'importance. Jusqu'ici, les encycliques sociales parlaient essentiellement de la nécessaire régulation des activités économiques sur les salaires, les conditions des travailleurs, le développement, les rapports entre le travail et le capital..., mais très peu des effets néfastes des activités financières spéculatives qui aujourd'hui, mettent en péril l'économie réelle, donc le travail et les revenus des gens.

Cette fois, l'appel aux chrétiens du Conseil Interdiocésain des Laïcs s'indigne « devant les mécanismes d'exclusion et d'exploitation qui sacrifient toujours plus d'hommes et de femmes pour le seul profit ». Il s'indigne, « devant le refus, imposé par une économie de marché exacerbée, de régulations et de pratiques qui assureraient pourtant l'accès du plus grand nombre aux biens fondamentaux ». Il s'indigne enfin « des agissements des acteurs financiers » et d'« une remise en question de la protection sociale et de la sécurité sociale ».

Cet appel, comme le document publié par *Justice et Paix* à la fin de l'année 2011, « Pour une réforme du système financier et monétaire international », montre une Église qui n'hésite pas à se lancer dans les débats de l'heure en mettant le doigt sur les conséquences dévastatrices des doctrines libérales. Certes, l'indignation des évêques de Belgique ne va pas jusqu'à reprendre expressément les propositions, audacieuses mais controversées, de la Commission pontificale « Justice et Paix ». Pour rappel, celle-ci proposait l'instauration d'une taxe sur les transactions financières, la recapitalisation des banques à la condition que leur activité s'oriente vers le développement de l'économie réelle et non la spéculation, ou encore le rétablissement de la distinction entre banques de crédit et banques d'investissement (à ce sujet, voir *L'appel* du mois de janvier 2012 : « Pas touche à l'économie »). Il n'empêche, le Conseil Interdiocésain des Laïcs en appelle, avec les évêques, à « agir de manière urgente ».

IL FAUT S'ENGAGER

La nécessaire réforme n'est pas seulement une affaire de décideurs. Chacun doit se sen-

tir concerné. Tant de citoyens sentent passer les conséquences de la crise financière dans leur vie quotidienne que la solution ne peut simplement venir de la débrouille individuelle.

Comme beaucoup de chrétiens, on ose espérer, dit-on au Centre AVEC (Centre de recherche et d'action sociale pluraliste d'inspiration chrétienne), « que l'interpellation du Conseil Interdiocésain des Laïcs (CIL) et du Interdiocesaar Pastoraal Beraad (IPB) devant la crise économique actuelle est un signe de bon augure (...). Il nous faut revenir à l'essence du christianisme, à l'Évangile et au service du prochain. Il n'est pas difficile d'identifier quatre points de repère dans l'enseignement social de l'Église, qui sont comme les quatre points cardinaux de la boussole de l'engagement social: la destination universelle des biens, la dignité inaliénable de la personne, le principe du Bien commun et le principe de la solidarité ». L'engagement politique pour la justice sociale, l'idée que l'on peut – que l'on doit – humaniser le monde et améliorer la vie quotidienne des gens, est inscrite dans l'ADN des chrétiens.

Cela ne signifie pas pour autant que l'on doit rêver à un retour en force des organisations sociales chrétiennes telles qu'on l'a connu au début du siècle précédent, à la « belle époque » de l'Action catholique. Non, « les chrétiens sont appelés à « aller au charbon », ensemble, avec toutes les femmes et tous les hommes de bonne volonté ». De plus, comme l'écrit Jean-Marie Faux du Centre AVEC : « La parole chrétienne en démocratie pluraliste n'est pas réservée aux évêques ».

Le CIL engage donc les chrétiens à retrouver leur « capacité d'acteur » en se ralliant « à ceux qui sont déjà engagés dans des initiatives concrètes aux niveaux personnel, associatif et politique ».

Christian VAN ROMPAEY

L'interpellation des évêques du CIL et de l'IPB peut être téléchargée sur les sites : www.centreavec.be et www.cil.be



Jean-Marie FAUX. *Au cœur du monde. L'engagement du chrétien dans la société*. Éditions Lumen Vitae, Collection Trajectoires, 2009. Prix : 17 € -10% = 15,30 €.

L'APPÉTIT VIENT EN REGARDANT

► L'UCL a présenté les résultats de recherches sur la surconsommation.

Après la proposition du rapporteur spécial des Nations unies sur le droit à l'alimentation, Olivier De Schutter, de taxer la malbouffe, l'obésité et nos modes de consommation font à nouveau parler d'eux. A l'approche de la Journée internationale des droits des consommateurs, ce 15 mars, l'université catholique de Louvain (UCL) a en effet fait le point sur les recherches liées à la consommation et aux pratiques marketing en la matière. Celles-ci sont de plus en plus pointées du doigt comme étant responsables de l'augmentation de l'obésité en Europe.

La taille de la vaisselle, les quantités de nourriture servie et les nouveaux packagings expliqueraient en partie la progression de l'obésité. C'est ce qu'a constaté Olivier Corneille, professeur à l'institut de recherche en sciences psychologiques de l'UCL. Et les chiffres sont éloquentes. Ces dernières années, les portions offertes aux consommateurs n'ont cessé d'augmenter. Dans les fast-food, elles sont 2 à 5 fois plus importantes qu'il y a 20 ans. La taille des assiettes a augmenté de 44 % depuis les années 80. *"Pour l'anecdote, raconte Olivier Corneille, la taille des porte-gobelets doit être constamment revue à la hausse par les constructeurs automobiles."* De plus, des expériences ont montré qu'à quantités égales, la nourriture ingérée sera plus importante si elle est servie dans un grand contenant. De quoi se faire une idée

des bons gestes à adopter.

Autre responsable de notre penchant pour la malbouffe étudié par les chercheurs de l'UCL: la publicité. 98 % des annonces pour l'alimentation concernent des produits pauvres nutritionnellement ou carrément mauvais. Les 8-12 ans, cible marketing préférée des annonceurs, en sont les premières victimes. Claude Pecheux, professeur de marketing à l'UCL, étudie le comportement des enfants en tant que consommateurs. Ceux-ci, explique-t-elle, *"comprennent l'intention persuasive de la publicité mais de façon différente, ce qui en fait des cibles plus vulnérables"*. La perception des trucages, par exemple, n'est pas toujours évidente pour les enfants. Dès lors, certains contenus publicitaires peuvent poser problème. La difficulté est de trouver une réglementation adéquate et surtout efficace. Souvent, dénoncent les chercheurs, ces réglementations manquent de poigne, car ce sont des accords entre les annonceurs et les pouvoirs publics.

Le consommateur ne dispose donc pas d'informations claires et utiles. Même l'étiquetage (calories, lipides, glucides, au dos des produits) ne remplit pas son rôle. Le consommateur se rapporterait le plus souvent aux informations les plus simples. Quand l'information est fidèle, complète, le consommateur se sent perdu et il finira par se diriger vers ce qu'il comprend. Ou plutôt ce qu'il croit comprendre, comme les indications "light", "sans sucre ajouté", "0% de matière grasse". Des informations parfois trompeuses, qui déculpabilisent, mais ne règlent rien. Si c'est "light", je peux en manger plus...

An.M. (st.)

SANCTIONS FÉDÉRALES, CHARGES COMMUNALES

► Les CPAS wallons crient famine. Sous l'œil attentif de la secrétaire d'Etat De Block.

C'en est pas la première fois, c'est la quatrième, que la Fédération des CPAS wallons sort une étude sur les effets des sanctions de l'Onem sur leurs coûts et activités. Elle ne peut que redire, en ordre croissant, que bon nombre de ces exclusions du chômage sont "excessives sinon abusives"; que la politique d'accompagnement des chômeurs a des effets "mitigés"; que les sanctionnés vivent mal leur situation et souvent ne la comprennent pas; qu'en fin, "dans la quasi-indifférence des autorités, les CPAS en subissent une charge financière et de travail asphyxiante".

"Quasi" indifférence : cette fois, et là c'est une première, une autorité fédérale était là pour les écouter, lundi à Namur. Il s'agit de Maggie De Block, la secrétaire d'Etat (Open VLD) à l'Intégration sociale, qui a assisté à une présentation de l'étude en interne et puis au point presse. Intéressant, non ?

En tout cas, le sujet pèse toujours plus. Et, craignent les CPAS, les réformes dans les allocations de chômage risquent d'aggraver encore la situation. Or, au 31 octobre 2011, les CPAS wallons pre-

naient en charge 5 255 personnes ayant subi une sanction (suspension ou exclusion) de la part de l'Onem. Soit 13 % de plus en un an ou... 1 400 % de plus en six ans (373 comptabilisés en 2005). Ces cinq milliers de personnes dépassent les 10 % du "public" des CPAS. Voilà pour la photo à un moment précis. En flux annuel, l'étude répertorie 14 218 sanctionnés pris en charge courant 2011, ou 13 % de plus aussi qu'en 2010.

Dans 40 % des cas, le type de ménage concerné est une famille monoparentale. Important, relève Ricardo Chentri, conseiller à la Fédération : "C'est toute une famille et pas une personne, que l'on sanctionne alors". Et puis, 81 % des sanctionnés avaient au plus un certificat de secondaire inférieur : "On échappe moins aux sanctions quand on comprend moins le monde administratif dans lequel on se trouve". Du reste, les motifs de sanctions s'équilibrent en trois parts à peu près égales : des problèmes administratifs; des motifs incompréhensibles "ou surréalistes"; des raisons liées au contrat et au suivi individualisé (fraudes comprises, qui sont "rares"). M. Chentri : "Trop de sanctions sont froides, à ne pas tenir compte du parcours de la personne; le contrat d'activation n'est pas en adéquation avec les capacités et les souhaits de la personne".

Quant au coût pour les CPAS, donc pour les pouvoirs locaux, la Fédération arrive à une addition de 52,6 millions

pour les seuls centres wallons : trois fois plus en trois ans. Cette addition couvre la part du revenu d'intégration sociale non couverte par l'Etat (de 35 à 50 % selon les cas) ainsi que le coût du personnel direct, sans intégrer les charges annexes (bâtements et logistique).

Bref, la Fédération demande à nouveau "un plan d'accompagnement qui accompagne vraiment", des solutions qui évitent des sanctions automatiques, et "une indemnisation juste des CPAS" pour des décisions du gouvernement fédéral. Claude Ernonts, son président : "Comme pour l'asile dans les grandes villes, nous ne pouvons plus continuer sans budget et personnel complémentaires".

Message entendu ? La politique de l'Onem relève de sa collègue à l'Emploi, rappelle Maggie De Block. Sinon, elle vient d'obtenir 27 millions de plus pour la politique de l'asile, s'ajoutant aux 50 millions dégagés pour couvrir la hausse des charges en revenus d'intégration sociale. Mais c'est ici à pourcentage constant de la couverture par l'Etat. Pour en diminuer la part communale, il lui faudrait des moyens supplémentaires et "ce n'était pas le moment de les demander"... Reste, convient la secrétaire d'Etat, qu'il est "nécessaire de donner des moyens aux CPAS" et que si l'intention de l'accompagnement des chômeurs "est bonne, il y a des effets pervers".

P.P.

LE PLAN TANDEM MIS À MAL

Les dernières mesures prises par Vincent Van Quickenborne mettent à mal le plan Tandem. Le ministre des Pensions fait passer de 50 à 55 ans l'âge à partir duquel ce système de crédit-temps amélioré est applicable aux travailleurs en fin de carrière.

Le plan Tandem s'appuie sur la convention collective de travail 77 bis qui institue le crédit-temps au niveau fédéral. Il permet d'octroyer une allocation supplémentaire aux travailleurs ayant atteint 55 ans qui désirent passer à mi-temps dans les secteurs suivants : l'intégration des personnes handicapées ; l'accueil, l'hébergement et l'accompagnement des personnes en difficultés sociales ; l'Aide à la jeunesse ; les services d'accueil spécialisés de la petite enfance. Le travailleur bénéficie, jusqu'à la retraite, de la moitié de son salaire, de l'allocation crédit-temps versée par l'Onem, de l'allocation versée par un fonds sectoriel et – en théorie – d'une couverture sociale intégrale (assurance maladie-invalidité, assimilation complète pour la pension de retraite).

En pratique, le dispositif intègre la mise au travail d'un nouveau travailleur, en remplacement du temps libéré par un travailleur âgé. Les avantages de cette mesure sont de pouvoir maintenir le volume de l'emploi, de rajeunir les effectifs, d'améliorer la fin de carrière des personnes de 55 ans et plus, de les préparer progressivement à la pension et d'alléger les caisses de la sécurité sociale par l'engagement d'un remplaçant sans augmentation des budgets publics. Jusqu'ici, le plan tandem a concerné quelque 1 200 travailleurs en Communauté française, essentiellement au sein de l'Agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées (Awiph) et de l'Aide à la jeunesse.

Jusqu'à la fin de l'année dernière, le dispositif était accessible aux travailleurs ayant atteint 50 ans. Le ministre des Pensions a décidé de remonter la barre à ceux ayant atteint 55 ans. Seuls les travailleurs déjà inscrits dans le régime peuvent continuer à bénéficier des anciennes dispositions. Une telle décision aura évidemment un impact important pendant cinq années à dater de celle-ci, durant lesquelles la mise à l'emploi de jeunes sera freinée dans les secteurs cités plus haut.

Un mauvais calcul du ministre

L'Association paritaire pour l'emploi et la formation (Apef¹) regroupe les organisations d'employeurs et de travailleurs siégeant dans les seize fonds de sécurité d'existence du secteur non marchand francophone et germanophone. Catherine Michiels, collaboratrice administrative à l'Apef, estime que les nouvelles mesures constituent un mauvais calcul : « Non seulement les jeunes ne sont plus amenés à prendre des mi-temps pour remplacer les travailleurs âgés, mais en plus ces derniers se voient obligés de travailler cinq années supplémentaires, parfois avec des problèmes de santé importants vu que l'on est ici dans des secteurs à haute pénibilité. Du coup, beaucoup de ces personnes sont déjà sous certificat médical, du fait qu'elles ne peuvent pas être maintenues dans de bonnes conditions à leur poste de travail ! »

Ce n'est pas là le seul motif de mécontentement : « Outre les cinq années rabotées, un autre changement est encore plus embêtant : auparavant, les périodes que le travailleur prestait dans le cadre de cette formule du crédit-temps à mi-temps étaient entièrement assimilées pour le calcul de la pension de ce travailleur. Aujourd'hui, ce n'est plus le cas ! » Ceci a une influence importante sur le montant de la pension et sur la longueur de la carrière du travailleur.

De manière générale, les décisions prises concernant le plan Tandem ont provoqué un raz-de-marée : « Début 2012, l'Apef a reçu beaucoup d'appels téléphoniques de travailleurs manifestement inquiets. D'autant plus que nous avons alors très peu d'informations officielles, aussi bien du côté de l'Onem que de l'Office des pensions. A ce jour, l'arrêté d'exécution relatif aux nouvelles mesures n'est pas encore publié ! Ceci crée un flou juridique quant à l'assimilation ou non du calcul pour la pension. » Du fait de toutes ces interrogations, beaucoup de travailleurs ont laissé leur dossier en suspens ; d'autres personnes ont arrêté toute demande d'entrer dans ce dispositif ; d'autres encore ont rentré leur demande à l'Onem en se disant que l'on verra bien ce qui adviendra.

Beaucoup de ces personnes sont déjà sous certificat médical

1. Apef, quai du Commerce, 48 à 1000 Bruxelles – tél. : 02 227 60 02 – site : www.apefasbf.org

THIERRY JACQUES : « L'EUROPE CONDAMNE UNE GRANDE PARTIE DE SA JEUNESSE »

A l'équation infernale «austérité + compétitivité», le président du Mouvement ouvrier chrétien veut substituer un tout

autre modèle qui évite de condamner une grande partie de la jeunesse au désœuvrement et au désespoir.

Pour clôturer la 90^e Semaine sociale du Moc (Moc), son président, Thierry Jacques, s'est placé délibérément contre les courants du discours dominant en mettant la réduction du temps de travail au cœur de ses conclusions. «La question qui se pose n'est pas d'être pour ou contre la réduction du temps de travail car elle existe depuis de très nombreuses années: le chômage et le sous-emploi constituent de fait les formes les plus inégalitaires et violentes de cette réduction» a-t-il martelé. Et il a appelé l'Europe et la Belgique à ne pas poser des «choix de vieux» mais à oser des projets qui ouvrent des perspectives aux jeunes.

Pour Thierry Jacques, «l'austérité et la compétitivité forment une équation infernale qui nous conduit tout droit à l'effondrement social». Empruntant le titre d'un livre d'Isabelle Cassiers, il juge urgent de «redéfinir la prospérité».

Croissance de qualité de vie

Le Moc n'est pas partisan de la décroissance mais convaincu de la nécessité de repenser radicalement le modèle en l'axant sur une croissance de la qualité de la vie, des liens sociaux, de l'égalité entre les êtres humains.

Redéfinir la prospérité en Europe, c'est s'opposer au Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance récemment adopté par les chefs d'Etat («L'Info» n°11 du 16 mars). En effet, ce traité se centre aveuglément sur les déficits publics sans apporter aucune réponse en matière d'emplois de qualité, de protection sociale et de fiscalité des entreprises.

Redéfinir la prospérité en Belgique, c'est mettre deux conditions strictes aux décisions qu'il faut prendre pour appliquer la sixième réforme de l'Etat. Première condition: «veiller à ce que les besoins sociaux fondamentaux soient prioritairement rencontrés et les catégories les plus fragiles de la population respectées dans leurs conditions de vie et leurs droits». Seconde condition: «veiller à ce que le mode

de gestion des compétences de santé et d'emploi transférées aux entités fédérées soient du copier-coller de ce qui fait la force de notre système fédéral de sécurité sociale, sa gestion paritaire par les partenaires sociaux, qui associe les opérateurs associatifs de ces missions de service public».

Les aspirations de la jeunesse

Thierry Jacques s'est alors penché sur les choix socio-économiques du gouvernement fédéral. Il s'est réjoui de ce que les progressistes du gouvernement aient préservé un certain nombre d'acquis (taux de TVA, âge de la retraite, mécanisme d'indexation) et aient décidé de s'attaquer au problème des prix, en particulier en ce qui concerne l'énergie. En revanche, il a vivement regretté que les avancées contenues dans la note du formateur pour assurer plus d'égalité en réclamant des hauts revenus une contribution juste, aient été évacuées purement et simplement.

Thierry Jacques en est alors venu à la question du temps de travail. Il a rappelé que, pour trop de femmes et de jeunes, le travail rime avec temps partiel, petits boulots, intérim, précarité...

«En Europe, et nous n'y échappons pas totalement en Belgique, nous souffrons d'une politique budgétaire de plus en plus orientée, comme le dit Pierre Hauteceur dans "Le Monde", par des "choix de vieux". Par peur ou par égoïsme, les électeurs aisés et/ou âgés préfèrent refuser les investissements socialisés dans l'avenir, comme l'école, la recherche, l'accueil des petits enfants, au profit d'une accumulation financière et d'une obsession monétaire qui visent à protéger leurs intérêts et leurs futures retraites. En les écoutant et en cherchant à leur plaire, les dirigeants européens sont en train de tourner le dos aux jeunes et à l'avenir.» Et il a refusé avec fermeté une Europe qui condamne une grande partie de sa jeunesse au désœuvrement et au désespoir. ●

LES CLÉS DU MODÈLE ALLEMAND : EMPLOIS LOW COST ET TRAVAILLEURS PAUVRES

Le modèle allemand passe pour la référence en Europe. Vus de loin, les chiffres macro le confirment : croissance, emploi, déficit public, etc. Mais à y regarder de plus près, et même de l'intérieur, on découvre qu'un des ingrédients de cette supposée recette miracle n'est autre que la flexibilité accrue du marché de l'emploi. Avec son cortège de coûts sociaux et trajectoires individuelles bloquées que ne reflète aucune statistique. De quoi relativiser les discours politiques élogieux... Pour comprendre la manière dont ce modèle a vu le jour outre-Rhin, il convient de passer en revue les diverses mesures économiques et sociales qui en ont précédé l'avènement. Ce décor planté, nous pourrions aller nous immerger dans la capitale allemande et engager le dialogue avec ses habitants.

Décembre 2011. Alors que la crise continue de battre son plein au sein de l'Union européenne, l'Allemagne peut se targuer de voir son nombre de demandeurs d'emploi diminuer, comme l'indiquent les statistiques d'Eurostat. Le taux de croissance du pays avait même atteint les 3 % au cours de cette même année : un chiffre qui a de quoi faire pâlir d'envie les autres États membres. Mais comment expliquer ce petit miracle économique ? La réponse pourrait se résumer en un mot : flexibilité.

C'est au cours de la décennie passée que se sont opérés les changements majeurs qui dessinent le paysage social allemand d'aujourd'hui.

L'Etat providence par excellence

L'Allemagne des trente glorieuses et son économie sociale de marché dont Bismarck avait jeté les fondements à la fin du XIX^e siècle faisait alors office d'exemple européen. Comme le précise l'analyse du politologue Olivier Giraud (CNRS), l'Etat était alors parvenu à mettre sur pied une compétitivité économique admirable associée à un éventail de protections sociales aussi dense qu'efficace : loi sur la protection contre les licenciements, création des allocations familiales, assurance vieillesse, garantie d'un minimum

social, participation des travailleurs au pilotage des entreprises.

Réunification et remise en cause

Les années '90 ont vu se profiler une sévère remise en question de ces multiples avancées. L'Allemagne réunifiée d'Helmut Kohl (Union chrétienne-démocrate, pendant de notre cdH peinait à harmoniser son économie et les efforts s'en sont fait ressentir quelques années plus tard sur le PIB annuel. C'est dans ce contexte peu favorable que fut évoquée l'idée d'une refonte du système social qui permettrait à l'Allemagne de conserver sa place de leader européen.

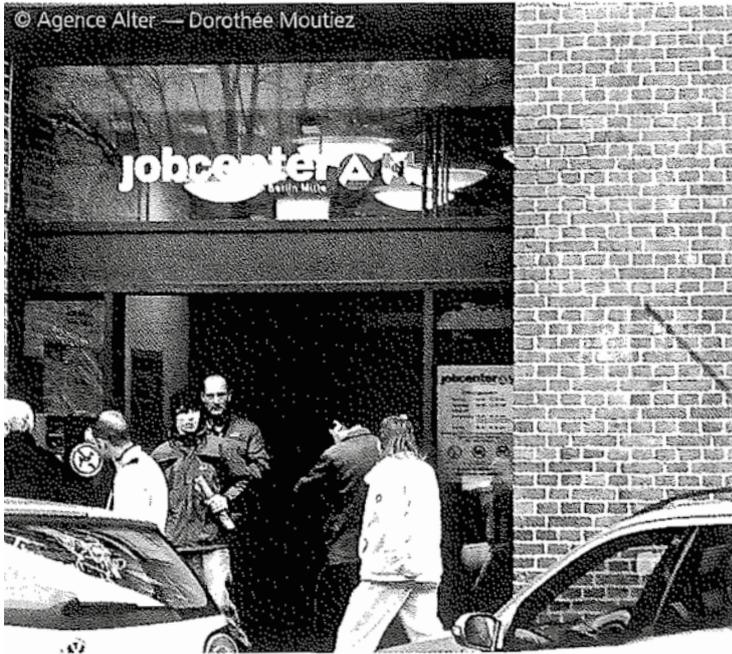
Premier élément incriminé : les coûts salariaux. Ils sont jugés bien trop élevés par le gouvernement de l'époque qui envisage donc de les réduire.

Deuxième fait mis en cause : l'accompagnement [financier et sociétal] des sans emplois, jugé trop laxiste. L'Allemagne des années 70 avait en effet mis en place une mesure permettant au chômeur de refuser un emploi si celui-ci ne lui garantissait pas un salaire et une qualification au moins égaux à ceux offerts par son emploi précédent.

Agenda 2010 et Lois Hartz : changement de cap

L'Agenda 2010 mis au point par le gouvernement Schröder [Parti social-démocrate, pendant de notre PS] au début des années 2000 a complètement changé la donne, en foulant aux pieds une bonne partie des lois sociales qui avaient été développées sur plus d'un siècle. C'est à cette période que l'Etat providence laisse la place à un Etat libéral. Les lois du marché seules orienteront les choix politiques et économiques du gouvernement. Ce changement de cap se traduit par la création des Lois Hartz, mises en application entre 2003 et 2005.

« La réforme et le renouvellement de l'Etat social sont devenus impératifs », déclare Gerhard Schröder devant le Bundestag le 14 mars 2003.



« Il ne s'agit pas de lui donner un coup fatal mais exclusivement d'en préserver la substance. C'est pourquoi nous avons besoin de profonds changements. »

Réorganisation du marché du travail

Parmi ces « profonds changements », l'accent sera mis sur une profonde réorganisation du marché du travail qui se déploiera à travers deux volets :

- la baisse des prestations sociales dont bénéficieront les chômeurs
- la « remise en activité » de ceux-ci par le biais d'une politique de l'emploi visant à rendre l'individu le mieux adapté possible aux besoins de l'économie.

Pour répondre à ce nouvel impératif que s'est fixé le gouvernement – impératif sans lequel il n'y aurait, selon lui, point de salut –, les contrats de travail dits « atypiques » vont se développer. Il faut une main-d'oeuvre qui soit à la fois disponible, peu coûteuse et absolument modulable.

La manière la plus efficace de conjuguer ces trois qualités consiste en la promotion à l'échelle nationale des contrats à temps [très] partiel : mini-job, midi-job, frei Mitarbeiter [free-lance], dont Brigitte Lestrade présente les multiples facettes dans son étude publiée pour le Centre d'information et de recherche sur l'Allemagne contemporaine [CIRAC]. Ce faisant, les chômeurs redeviennent « actifs » et perdent donc une bonne partie de leurs aides, tandis que les

entreprises disposent d'une main-d'oeuvre bon marché envers laquelle elles ne doivent s'acquitter d'aucune charge sociale. L'intérêt pour les employeurs et l'Etat est indiscutable, du moins à court terme.

C'est principalement grâce à cette flexibilité encouragée et soutenue par le gouvernement que l'Allemagne voit son taux de chômage diminuer de manière significative.

Flexibilité et précarité

On estime à 7 millions le nombre de mini-jobbers en Allemagne. De quelle manière perçoivent-ils leurs conditions de travail ? Comment se construit leur existence autour de ces « mini-contrats » ? Et de quel oeil entrent-ils leur futur ?

L'Allemagne parvient à diminuer la fréquentation de ses jobcenters, mais à quel prix ?

Nicole, originaire de Berlin, vient de fêter ses 28 ans. Diplômée en sciences politiques, la jeune femme est l'archétype du mini-jobber berlinois. Devant la difficulté de trouver un emploi à temps plein dans la capitale allemande, Nicole s'est vue contrainte de signer deux contrats pour deux mini-jobs. En quoi consiste précisément un mini-job ? Le salaire mensuel ne doit pas dépasser les 400 euros. Avantage pour les entreprises ? Elles sont exonérées de charges sociales. La jeune Allemande nous livre le récit de son expérience, semblable à tant d'autres.

Aujourd'hui, c'est dimanche. Jour de repos ? Pas pour tout le monde. Nicole se lève aux aurores. Elle traverse toute la ville en prenant soin d'éviter les derniers fêtards dont Berlin regorge. Vendeuse dans une boutique de souvenirs, elle s'apprête à débiter sa longue journée de travail. Seule employée présente au magasin, elle en aura l'entière responsabilité, de 8 heures à 22 heures. Sans aucune pause autorisée. Si le contrat stipulait un maximum de 13 heures de travail par semaine, il n'est pas rare que la barre des 20 heures soit franchie. Salaire horaire perçu par la jeune femme ? Cinq euros. Pour ce qui est des heures supplémentaires, elles ne sont tout simplement pas payées.

Au bout de quelques mois, la responsable du petit commerce propose à Nicole de changer la

nature de son contrat : en la déclarant en tant que free-lance, elle pourrait la payer davantage. Nicole fait donc les démarches auprès du «Finanzamt» afin d'obtenir le fameux «Steuernummer». Une fois la jeune femme enregistrée officiellement en tant que travailleuse indépendante – ce qui signifie qu'elle aura cette fois-ci des impôts à payer sur ses revenus – la responsable se rétracte : Nicole restera à 5 euros de l'heure. Puisqu'il n'y a pas de salaire minimum en Allemagne, tout le monde est libre de faire sa propre cuisine sans aucune crainte d'être inquiété par une quelconque instance supérieure.

Parallèlement à cet emploi, Nicole occupe un poste de vendeuse dans une boutique de vêtements. Là encore, les conditions laissent fortement à désirer : s'agissant d'un mini-job, la jeune femme ne bénéficie, une fois de plus, d'aucune assurance maladie. Elle ne cotise pas pour la retraite ni pour l'assurance chômage. Autrement dit, le jour où elle n'est plus utile à l'entreprise qui l'emploie, elle ne pourra aucunement compter sur une éventuelle protection de l'Etat.

Lors de notre rencontre avec Nicole, nous nous sommes demandé comment cette situation avait pu voir le jour. La réponse de la jeune Berlinoise est évidente : « Tous ceux de ma génération sont dans ce cas-là. Lors d'un entretien, si tu questionnes les conditions déplorable de ce type de contrat, on te répond qu'il y a une vingtaine de jeunes comme toi qui attendent derrière la porte. » Ou quand la demande dépasse l'offre.

Le piège des bas salaires

« De nos jours, toutes les entreprises procèdent de cette manière. C'est devenu un fait normal. Berlin n'est plus la ville «cheap» d'autrefois. D'une manière ou d'une autre, tu dois trouver le moyen de payer ton loyer qui augmente sans cesse et tes 75 euros mensuels de transport en commun. On n'a pas le choix, alors on accepte », se résigne-t-elle.

Beaucoup de jeunes – et moins jeunes – se retrouvent donc, comme Nicole, à accumuler ces mini-jobs mal payés, qui ne leur assurent même pas ce qu'un contrat en bonne et due forme devrait leur offrir. Il est de moins en moins rare de rencontrer des jeunes Allemands mini-jobbers vivant et travaillant sans assurance, le recours à une caisse d'assurance privée [compter 200 euros par mois en moyenne] étant bien au-dessus de leurs moyens. Être assuré relevant de l'obligation en Allemagne, ils se retrouvent alors dans une illégalité aussi inquiétante que rageante. Hors-la-loi au cœur d'un système qui oublie les conditions fondamentales nécessaires au bon développement d'une société saine et d'une communauté pleine d'espoir.

Nicole ne nous cache pas ses craintes. « Mon présent me semble instable, mais ce n'est pas tant lui qui m'inquiète. Ce qui me fait vraiment peur, c'est le futur. La peur ne jamais sortir de cette espèce de machine infernale qui ne me laisse entrevoir que de bien maigres perspectives. »

Des tremplins vers nulle part

Dans l'Agenda 2010, les mini-jobs étaient présentés comme des tremplins vers l'emploi fixe. Malheureusement, très peu de mini-jobbers ont vu leur contrat évoluer. « À force, on a l'impression de n'être d'aucune valeur, on se sent comme des machines qu'on utilise sans scrupule. Et le pire, c'est qu'on s'y habitue. »

Une telle conclusion énoncée sans colère par la jeune Allemande au regard doux et clair suffit sérieusement à questionner la direction vers laquelle nous faisons progresser chaque société. Car l'aspect financier n'est pas l'unique tache noire de ces quotidiens en dent de scie. Ce qui se joue derrière cette misère des travailleurs pauvres, c'est toute la relation entre le citoyen et l'Etat au sein duquel chacun tente de bâtir son avenir individuel ; l'œil embué dans la nébulosité de son présent, c'est comme si le futur n'existait tout simplement pas.

Les mini-jobbers ne sont pas les seules victimes du système actuel. D'autres phénomènes peu rassurants se développent outre-Rhin et viennent assombrir le tableau. À lire dans la seconde partie de ce reportage, dans deux semaines.

LISTE DES ORGANISATIONS MEMBRES DU CONSEIL DE LA JEUNESSE CATHOLIQUE

BE-Larp
FÉDÉRATION BELGE DU JEU DE RÔLES
GRANDEUR NATURE
Avenue Prekelinden, 78
1200 Woluwe-Saint-Lambert
info@larp.be - http://www.larp.be/



JEUNESSE & SANTÉ (J&S)
Chaussée de Haecht, 579/40
1031 Bruxelles
Tél. : 02/246.49.81 - Fax : 02/243.20.52
j&s@mc.be
www.jeunesseetsante.be

FÉDÉRATION NATIONALE
DES PATROS (FNP)
Rue de l'Hôpital 15-17, 6060 Gilly
Tél. : 071/28.69.50 - Fax : 071/42.04.53
www.patros.be



VOLONT'R
Rue de la Charité, 43
1210 Bruxelles
Tél. : 02/219.15.62 - Fax : 02/233.33.56
Info@volontr.be - www.volontr.be

GUIDES CATHOLIQUES
DE BELGIQUE (GCB)
Rue Paul Emile Janson, 35
1050 Bruxelles
Tél. : 02/538.40.70 - Fax : 02/537.3362
gcb@guides.be - www.guides.be



JEUNESSE OUVRIÈRE
CHRÉTIENNE FÉMININE (JOCF)
Rue des Mouchérons, 3
1000 Bruxelles
Tél. : 02/513.79.12 - Fax : 02/513.47.11
Secretariat.jocf@joc.be

GRATTE
Rue de Parme 86, 1060 Bruxelles
Tél. : 02/535.70.80 - Fax : 02/535.70.89
GSM 0484/401 467
info@gratte.org - www.gratte.org



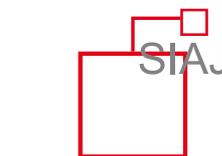
JEUNE ET CITOYEN (JEC)
Rue du Marteau, 19
1000 Bruxelles
Tél. : 02/218.05.59 - Fax : 02/223.15.93
info.bxl@jeuneetcitoyen.be
www.jeuneetcitoyen.be

JEUNESSE OUVRIÈRE CHRÉTIENNE (JOC)
Rue d'Anderlecht 4, 1000 Bruxelles
Tél. : 02/513.79.13 - Fax : 02/513.47.11
Secretariat.joc@joc.be



LES GÎTES D'ETAPES DU
CENTRE BELGE DU TOURISME
DES JEUNES (CBTJ)
Rue Van Orley 4, 1000 Bruxelles
Tél. : 02/209.03.00 - Fax : 02/223.03.89
info@gitesdetape.be
www.gitesdetape.be

JEUNES CSC (JCSC)
Chaussée de Haecht 579, 1031 Bruxelles
Tél. : 02/246.32.19 - Fax : 02/246.30.10
jeunes-csc@jeunes-csc.be
www.jeunes-csc.be



SERVICE D'INFORMATION
ET D'ANIMATION DES JEUNES (SIAJ)
Rue du Marteau 19, 1000 Bruxelles
Tél. : 02/219.46.80 - Fax : 02/223.15.93
siaj@skynet.be - www.siaj.be

ACTION CINÉ MEDIA JEUNES (ACMJ)
Rue Muzet 12, 5000 Namur
Tél. : 081/74.29.19 - 0476/84.94.56
info@acmj.be - www.acmj.be



CONSEIL JEUNESSE DÉVELOPPEMENT (CJD)
Rue de la vignette 179, 1160 Bruxelles
Tél. : 02/660.91.42 - Fax : 02/673.69.97
Am@cjd1160.org - www.cjdasbl.be



INDICATIONS (ex Jeunesse Présente)
Rue du Marteau 19, 1000 Bruxelles
Tél. : 02/218.58.02 - Fax : 02/217.51.71
indications@indications.be
www.indications.be

GÉNÉRATION NOUVELLE (GEN)
Avenue Jules Vandeleene, 14
1160 Bruxelles
Tél. : 02/660.63.15 - Fax : 02/673.21.93
focolare.bruxelles@pi.be

